

Rapport d'activité



SOMMAIRE

L'organigramme de la Caf du Doubs	5
Le Conseil d'administration	6
Les commissions	8
Les chiffres clés	10
Les temps forts	14
Le lexique	58



Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie



1.1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance	16
1.2. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants	21
1.3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes	24
1.4. Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence	27
1.5. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles	34
1.6. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires	37



Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations



2.1. Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services	39
2.2. Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source	42
2.3. Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale	42



Mobiliser tous les leviers de performance de la Branche et accompagner les transformations



3.1. Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, avec les autres organismes sociaux et les partenaires locaux	47
3.2. Assurer un pilotage efficient des ressources de la Caf et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau	52
3.3. Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information	54
3.4. Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers	54
3.5. Renforcer l'engagement de la Caf dans la transition écologique	56

L'ÉQUIPE DE DIRECTION AU 31/12/2024



De gauche à droite :

Christophe LE-GUEHENNEC, directeur financier et comptable
 Marie RAPPY, directrice
 Stéphanie SIMON, sous-directrice
 Inès DI-CERTO, directrice adjointe

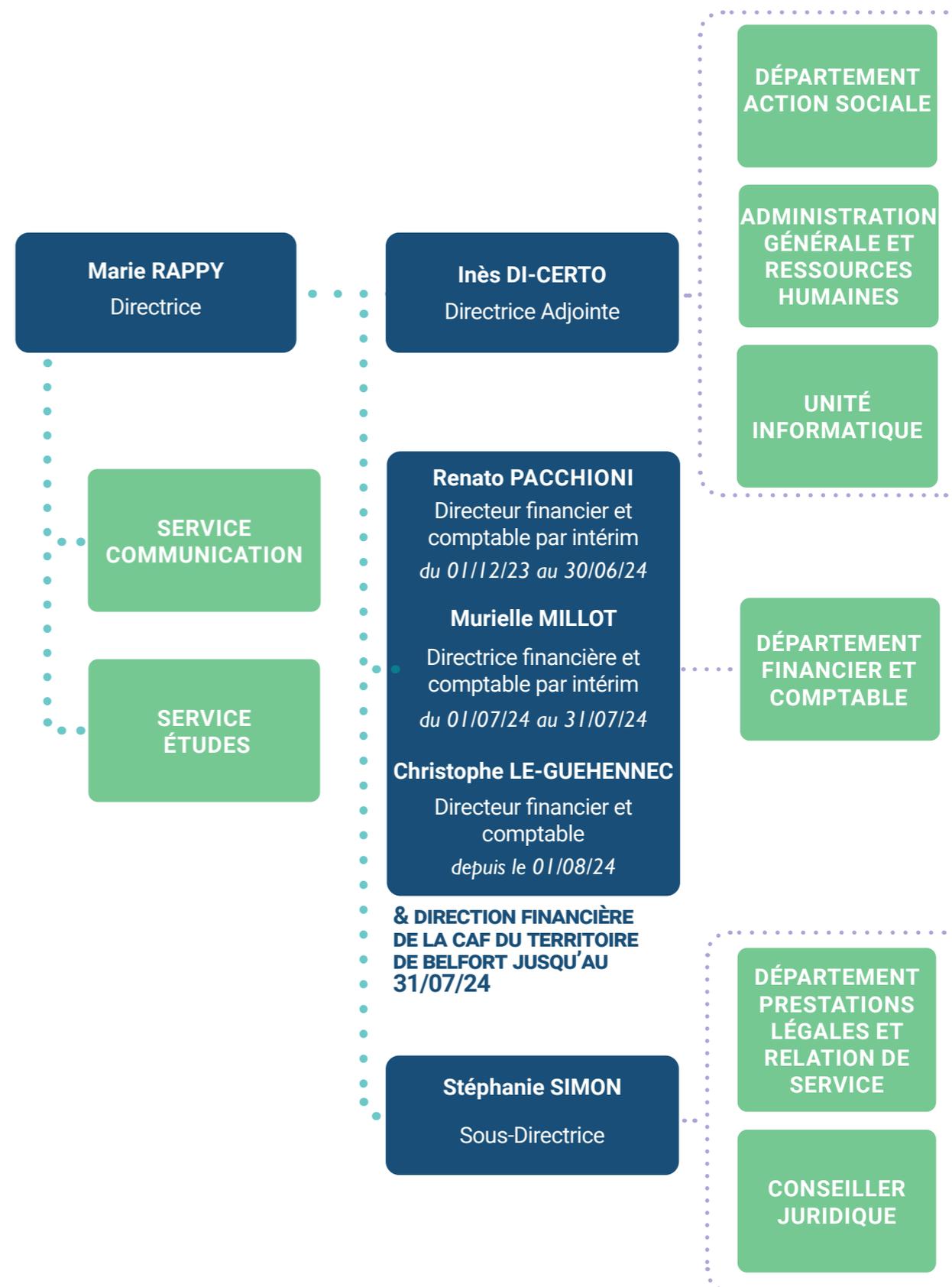
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite :

2^{ème} Vice-Présidente : Christelle CAILLET (CFDT)
 Président : Gilles ABRAM (UDAF)
 1^{er} Vice-Présidente : Denise PAUL (CFE-CGC)
 3^{ème} Vice-Président : Denis GUNES (CPME)

ORGANIGRAMME



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs salariés	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Habiba KHAOUA Hervé ROBERT	Florian CHOLLEY Raphaël MARTINEZ
CGT - FO	Lionel CHATELAIN Luisa EL METTAHRI	Raphaëlle MOUKAH Emilie SANDOZ
CFDT	Christelle CAILLET Denis NAPPEZ	Luis HONORIO Nathalie GARDIER
CFTC	Patrice JACQUEY	François GIORDANO
CFE - CGC	Denise PAUL	Joseph LABBACI
Les administrateurs employeurs		
MEDEF	Evelyne PRIMO Blandine LANGUILLE	Françoise JEANNERET Marie-Claude SCHMITT
CPME	Denis GUNES	Caroline DEBOUVRY
U2P	François-Xavier MARIE	
Les travailleurs indépendants		
FNAE	Christine GENEYS	
Les associations familiales		
UDAF	Gilles ABRAM Isabelle CABURET Frédérique GENTNER-MARMIER Marie-Hélène ROUSSEL	Zohra CHARRIAU
Les personnes qualifiées		
4 sièges	Françoise BEROT Jilali EL RHAZ Caroline PELCY-DUPUIS Patricia SCHNEIDER	
Les représentants du personnel ayant voix consultative		
CADRES	Céline GROSJEAN (CFDT)	
EMPLOYÉS	Amélie JEHANNE (CFDT) Mathilde MARTEAU (SUD)	Elise BARBIER (SUD)

Principales décisions du Conseil d'administration de la Caf du Doubs

Renouvelé le 21 mars 2022, le Conseil d'administration de la Caf est composé de **21 administrateurs titulaires** et **11 suppléants** représentant les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, les associations familiales, ainsi que des personnes qualifiées désignées par le Préfet de Région de Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil d'administration détermine, dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) et des orientations nationales d'action sociale, la politique générale de l'organisme. Il vote les budgets de fonctionnement de la Caf et le budget d'action Sociale dans le respect des enveloppes nationales. Il désigne en son sein des administrateurs appelés à siéger dans des commissions internes ou à représenter l'organisme dans des instances extérieures.

En 2024, le Conseil d'administration a tenu six séances.

Conseil d'administration du 12 février 2024 :

- Adoption du CPOG 2023-2027 de la Caf du Doubs.
- Mandat au Président et à la Directrice pour signer le CPOG 2023-2027 de la Caf du Doubs.
- Approbation du budget initial 2024 d'action sociale.

Conseil d'administration du 27 septembre 2024 :

- Approbation du budget rectificatif d'action sociale 2024.
- Approbation de l'Appel à projet 2025 à destination des partenaires.

Conseil d'administration du 22 mars 2024 :

- Mandat de négociation à Marie RAPPY, Directrice, sur le thème « rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée ».
- Approbation du budget commun de gestion 2024.

Conseil d'administration du 29 novembre 2024 :

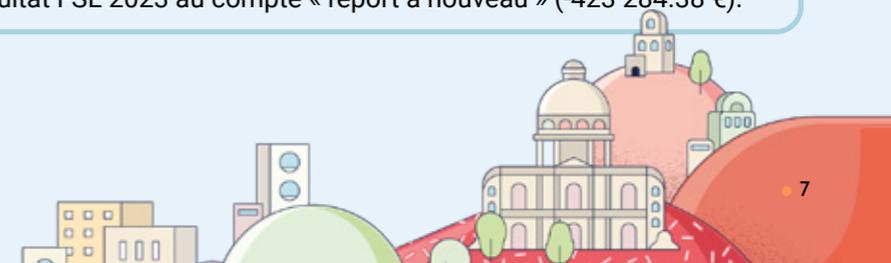
- Approbation du budget commun de gestion rectificatif 2024.
- Approbation du budget commun de gestion initial 2025.
- Approbation du budget d'action sociale 2025.
- Approbation du règlement intérieur d'action sociale 2025.

Conseil d'administration du 28 mai 2024 :

- Approbation de la nomination de Christophe LE-GUEHENNEC en tant que Directeur Comptable et Financier de la Caf du Doubs.

Conseil d'administration du 21 juin 2024 :

- Approbation de la nomination de Murielle MILLOT en tant que Directrice Comptable et Financière de la Caf du Doubs par intérim du 1er juillet 2024 au 31 juillet 2024.
- Approbation des comptes de la Caf du Doubs pour l'exercice 2023.
- Approbation de l'affectation du résultat SF 2023 au compte « report à nouveau » (-19 730.49 €).
- Approbation de l'affectation du résultat FSL 2023 au compte « report à nouveau » (-423 284.38 €).



LES COMMISSIONS

La Commission financière des aides sociales collectives (Cofasco)

La Cofasco se réunit et examine les demandes d'aides collectives d'action sociale inférieures à 23 000 € et tous les agréments ouvrant droit à une prestation de service (centre social, FJT, relais petite enfance).

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration :

- Quatre représentants du collège « salariés »,
- Quatre représentants du collège « non-salariés »,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux Personnes qualifiées.

Cofasco	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Denis GUNES	Caroline DEBOUVRY
François-Xavier MARIE	Marie-Claude SCHMITT
	Françoise JEANNERET
Luisa EL METTAHRI	Lionel CHATELAIN
	Emilie SANDOZ
Joseph LABBACI	Patrice JACQUEY
Denise PAUL	Hervé ROBERT
Gilles ABRAM	Isabelle CABURET
Marie-Hélène ROUSSEL	Frédérique GENTNER-MARMIER
Blandine LANGUILLE	Evelyne PRIMO
Jilali EL RHAZ	Françoise BEROT
Caroline PELCY-DUPOUIS	Patricia SCHNEIDER
Christine GENEYS	

La Commission financière des aides sociales individuelles (Cofasi)

Cette commission est composée de 12 administrateurs, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration :

- Quatre représentants du collège « salariés »,
- Quatre représentants du collège « non-salariés »,
- Deux représentants de l'Udaf,
- Deux personnes qualifiées.

La Cofasi se réunit une fois par mois et examine tous les dossiers d'aides individuelles d'action sociale liées :

- aux secours, dans le cadre des événements familiaux (séparation, départ ou arrivée d'un enfant, recomposition familiale, charge d'un jeune adulte) ;
- aux prêts d'honneur ;
- et aux recouvrements de créances.

Cofasi	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Christelle CAILLET	Denis NAPPEZ
Lionel CHATELAIN	Raphaëlle MOUKAH
Patrice JACQUEY	Hervé ROBERT
Joseph LABBACI	Denise PAUL
Caroline DEBOUVRY	Denis GUNES
Christine GENEYS	François-Xavier MARIE
Evelyne PRIMO	Françoise JEANNERET
Marie-Claude SCHMITT	Blandine LANGUILLE
Isabelle CABURET	Marie-Hélène ROUSSEL
Frédérique GENTNER-MARMIER	Zohra CHARRIAU
Françoise BEROT	Caroline PELCY-DUPOUIS
Jilali EL RHAZ	Patricia SCHNEIDER

La Commission des marchés

La commission des marchés doit être composée d'au moins quatre administrateurs titulaires et d'un même nombre d'administrateurs suppléants :

- Un représentant du collège « salariés »,
- Un représentant du collège « non-salariés »,
- Un représentant de l'Udaf,
- Un représentant des Personnes Qualifiées.

Les textes réglementent les acquisitions de biens ou de services par l'organisme afin que les entreprises aient connaissance des commandes publiques de façon transparente. Elles peuvent ainsi connaître les critères de sélection et les entreprises retenues. La commission des marchés doit être vigilante sur ces principes d'accès à la concurrence en conclusion de la procédure d'appel d'offre conduite par l'organisme.

Commission des marchés	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Luisa EL METTAHRI	Lionel CHATELAIN
Joseph LABBACI	Luis HONORIO
Françoise JEANNERET	Christine GENEYS
François-Xavier MARIE	Denis GUNES
Frédérique GENTNER-MARMIER	Isabelle CABURET
Françoise BEROT	Caroline PELCY-DUPOUIS

La Commission des pénalités

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « salariés » et de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « non-salariés ».

Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories. Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'administration. Cette commission est chargée de rendre un avis sur les pénalités émises à l'encontre du bénéficiaire, prononcées à la suite d'une qualification de fraude.

La composition de ces deux commissions est la même concernant la représentation du collège « salariés » et du collège « non-salariés ».

La Commission des pénalités	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Caroline DEBOUVRY	Christine GENEYS
Denis GUNES	Evelyne PRIMO
Patrice JACQUEY	Denise PAUL
Habiba KHAOUA	Lionel CHATELAIN

La Commission des affaires financières

Cette commission est chargée d'examiner les comptes de l'organisme à travers le rapport financier de la Directrice Financière et Comptable.

Commission des affaires financières

TITULAIRES

Gilles ABRAM

Christelle CAILLET

Caroline DEBOUVRY

Denis GUNES

Denise PAUL

Caroline PELCY-DUPOUIS

La Commission de recours amiable (Cra)

Elle est composée de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « salariés », de deux administrateurs titulaires choisis parmi le collège « non-salariés » et d'un administrateur titulaire choisi parmi les « autres catégories d'administrateur ». Il est prévu également un nombre identique d'administrateurs suppléants dans chacune des catégories.

Les membres sont désignés pour une période d'un an au sein du Conseil d'administration.

Cette commission examine les contestations émises par les allocataires sur le fondement des textes applicables et étudie les demandes de remise de dette en tenant compte de la précarité de la situation du débiteur.

CRA	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Caroline DEBOUVRY	Christine GENEYS
Denis GUNES	Evelyne PRIMO
Patrice JACQUEY	Denise PAUL
Habiba KHAOUA	Lionel CHATELAIN
Marie-Hélène ROUSSEL	Frédérique GENTNER-MARMIER

CHIFFRES CLÉS

2024

257
salariés

La Caf du Doubs en quelques chiffres



101 400
allocataires



239 300
personnes couvertes



dont
99 600
enfants



6 860
euros

versés en moyenne par an
par foyer allocataire



53,22
millions d'euros

versés en action sociale



642,73
millions d'euros

versés en prestations légales

Situation familiale des allocataires



48,3%
personnes
isolées



33%
couples avec
enfants



4,5%
couples sans
enfant



14,2%
familles
monoparentales

La petite enfance



13 000
bénéficiaires
de la prestation
d'accueil du jeune
enfant

189
établissements
d'accueil du jeune
enfant

dont 10 crèches collectives, dont 3 crèches familiales, dont 64 multi-accueils

dont 4 haltes-garderies, dont 108 micro-crèches (PSU et Paje)

3 484
places d'accueil du
jeune enfant

dont 85
places créées en
2024

120
enfants accueillis
dans les deux
haltes-garderies
gérées par la Caf

21
Lieux d'accueil enfants
parents (Laep)

3 413
assistant(e)s maternel(le)s
en activité

dont 2 159
sont inscrit(e)s sur
monenfant.fr
(site internet géré par la Caf)

24
Relais petite enfance
(RPE)

L'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale



37 600
bénéficiaires
d'au moins une
prestation enfance

telle que Allocations Familiales (AF), Complément Familial (CF) ou Allocation de Soutien Familial (ASF)

24
Centres
sociaux (CS)

21
Espaces de vie
sociale (EVS)

2
Foyers de jeunes
travailleurs (FJT)

401
Accueils de loisirs sans
hébergement (ALSH)

609
séjours de vacances
familiales financés (AVF)

La solidarité et l'insertion



44 200
bénéficiaires
d'au moins une prestation
insertion

telle que le Revenu de Solidarité Active (RSA), la Prime Pour l'Activité (PPA), ou le Revenu de solidarité (RSO).

10 600
bénéficiaires
d'une prestation dépendance
telle que l'allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA).

32 000
bénéficiaires
de la prime
d'activité

12 200
bénéficiaires
du revenu de
solidarité active
(RSA)

10 400
bénéficiaires
de l'allocation
adultes
handicapés

2 884
familles
suivies par les
travailleurs sociaux
de la Caf du Doubs

Le logement



44 500
bénéficiaires
d'une aide au
logement

1 219
prêts d'équipements
ménagers et mobiliers
payés

Nos engagements de services



3,2

jours

sont en moyenne nécessaires pour obtenir une réponse à un mail (de niveau 1)



77,78%

de taux d'efficacité téléphonique

(Plus de 7 allocataires sur 10 ont obtenu une réponse téléphonique)



18,6

jours

sont en moyenne nécessaires pour faire aboutir une démarche

15,9

jours

pour les bénéficiaires d'un minimum social (RSA-AAH)



10 420

Rendez-vous réalisés

4 462

RDV physiques

5 958

RDV téléphoniques



1 190 000

courriers reçus

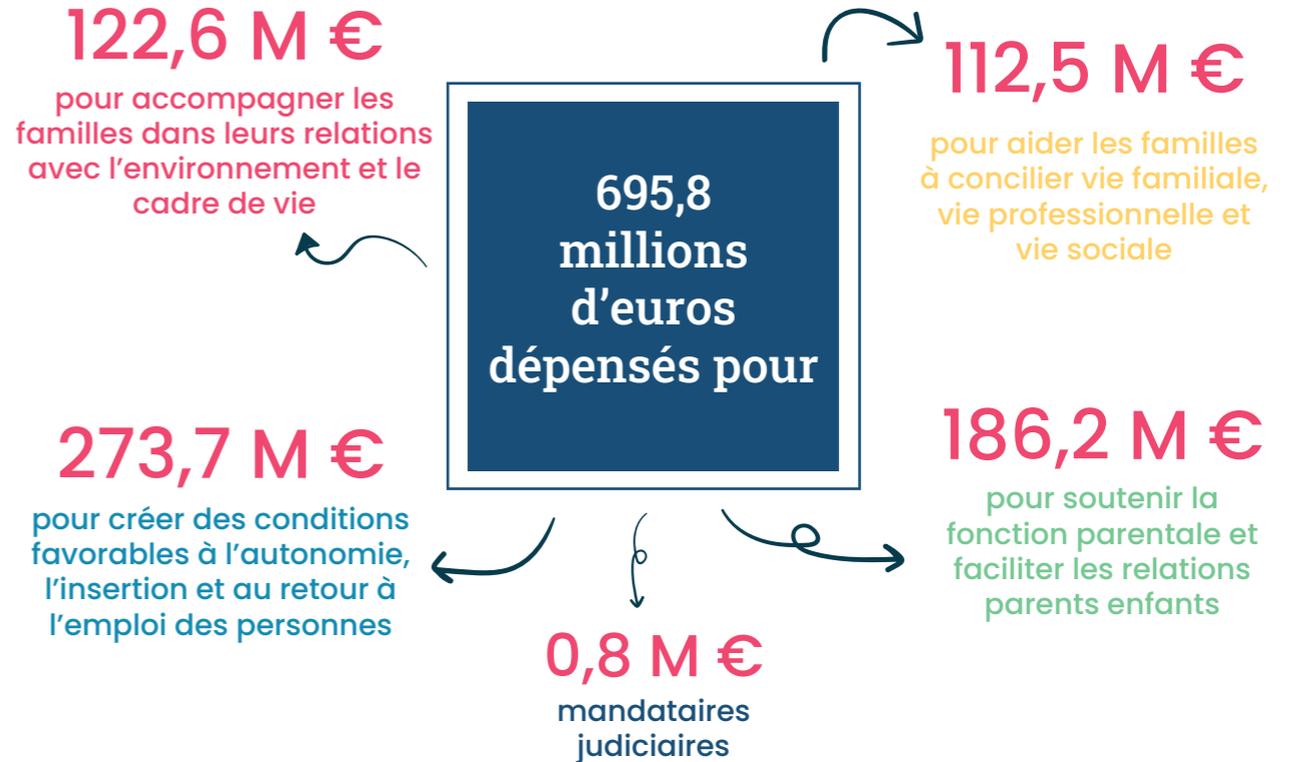
56 000

courriels reçus

1 897 000

pièces reçues

TOTAL DES DÉPENSES



Pour 100€ dépensés

en action sociale

48€ pour l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans

34€ pour le temps libre des enfants et des familles

3€ pour l'accompagnement social des familles et de leurs enfants

3€ pour le logement et l'habitat

8€ pour l'animation de la vie sociale

3€ pour d'autres actions

Pour 1000€ dépensés

en prestations familiales

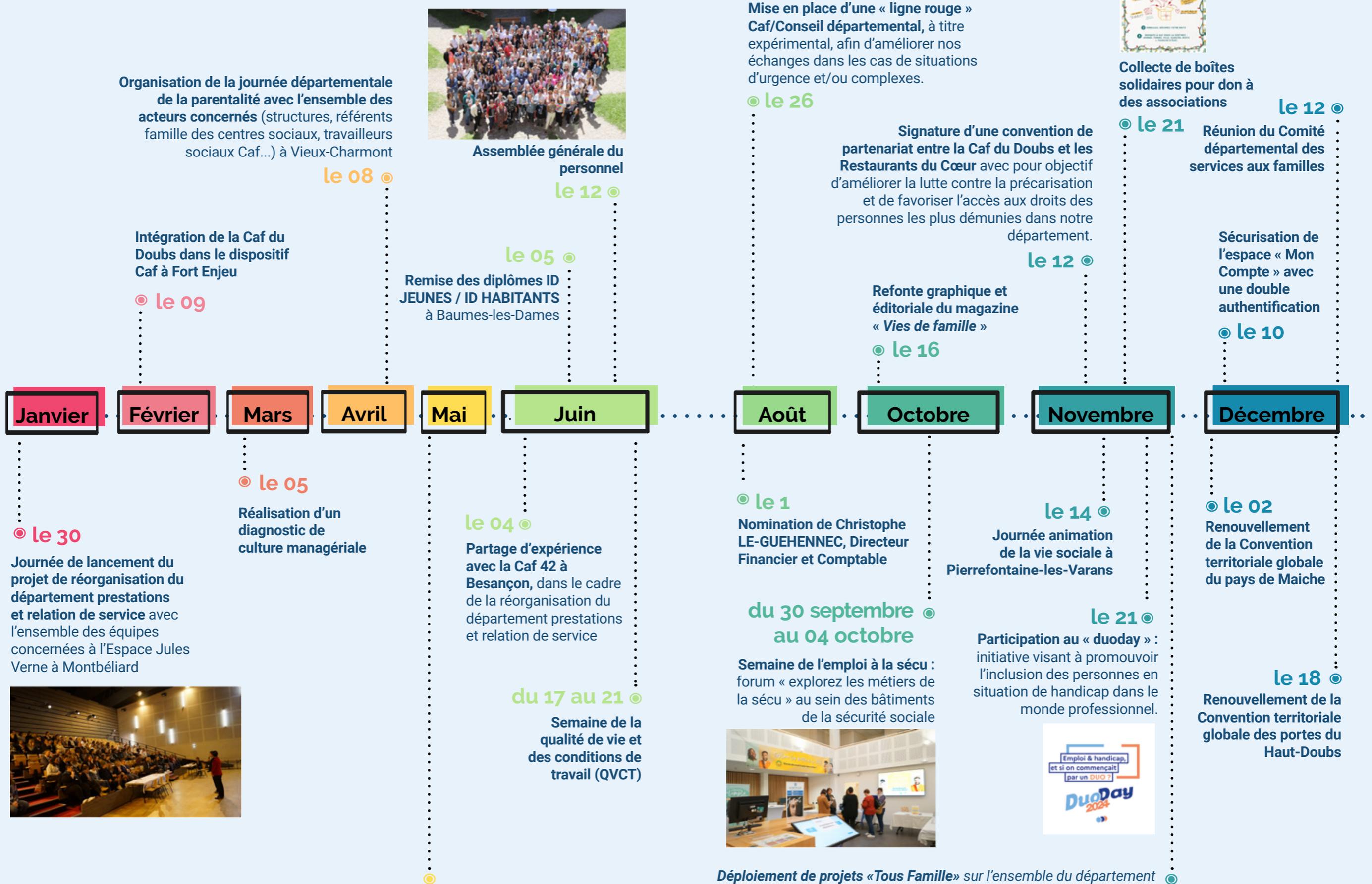
420€ pour la solidarité et l'insertion

250€ pour l'enfance et la jeunesse

190€ pour le logement

140€ pour les naissances et jeunes enfants

TEMPS FORTS



AXE 1 : DÉVELOPPER DES SERVICES ATTENTIONNÉS TOUT AU LONG DES PARCOURS DE VIE

1. Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Les prestations naissances et jeunes enfants 2024

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	Prime naissance/adoption	Allocation de base	Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	Complément mode de garde (CMG)
€ 86 761 303 € versés à	3 583 196 € versés à	20 019 666 € versés à	5 720 046 € versés à	57 438 395 € versés à
13 000 bénéficiaires dont	250 bénéficiaires	9 200 bénéficiaires	1 600 bénéficiaires	6 600 bénéficiaires
-6% de bénéficiaires entre 2023/2024	-11% de bénéficiaires entre 2023/2024	-2,9% de bénéficiaires entre 2023/2024	-4,2% de bénéficiaires entre 2023/2024	-9,6% de bénéficiaires entre 2023/2024

Prestations et bénéficiaires : tendance 2024

Dans le Doubs, 13 % de la population perçoit la PAJE tout comme au niveau national. La baisse du nombre de bénéficiaires de la PAJE amorcée il y a plus de dix ans se poursuit.

Sept foyers sur dix bénéficiaires de la PAJE perçoivent l'allocation de base (Ab), contre huit sur dix au niveau national.

L'évolution du nombre de bénéficiaires du Complément mode de garde est plus marquée dans le département du Doubs qu'au niveau national (-4%).

Le nombre de familles recourant à un prestataire ou à une entreprise pour bénéficier du CMG « structure » poursuit la hausse observée en 2023 (+5%).

En revanche, le nombre de familles bénéficiaires du CMG en emploi direct « assistant maternel », qui représente 77% des familles bénéficiant d'un CMG, continue de diminuer (-13%).

Le nombre de familles bénéficiaires d'un CMG en emploi direct « garde à domicile » est en baisse également (-15%).

4 976

naissances dans le Doubs en 2023.
Le nombre de naissances domiciliées diminue depuis 2021 de -11% (-613 naissances).

Il y a

8 450

enfants de moins de trois ans dans la population allocataire de la Caf du Doubs.

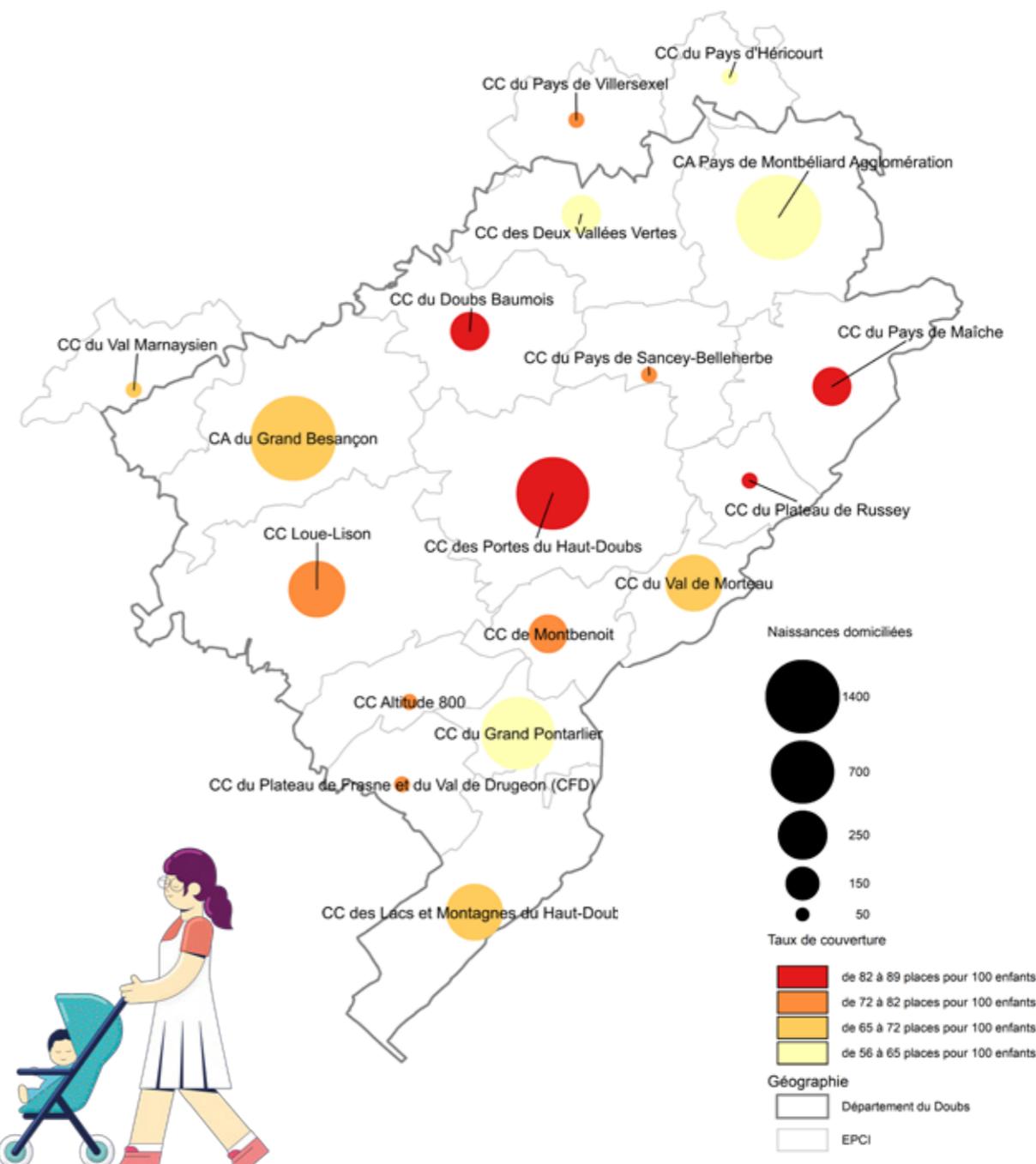


Taux de couverture accueil petite enfance et naissances domiciliées

Pour 100 enfants de moins de 3 ans, 67 places d'accueil sont disponibles dans le Doubs, contre 60 places sur l'ensemble du territoire français.

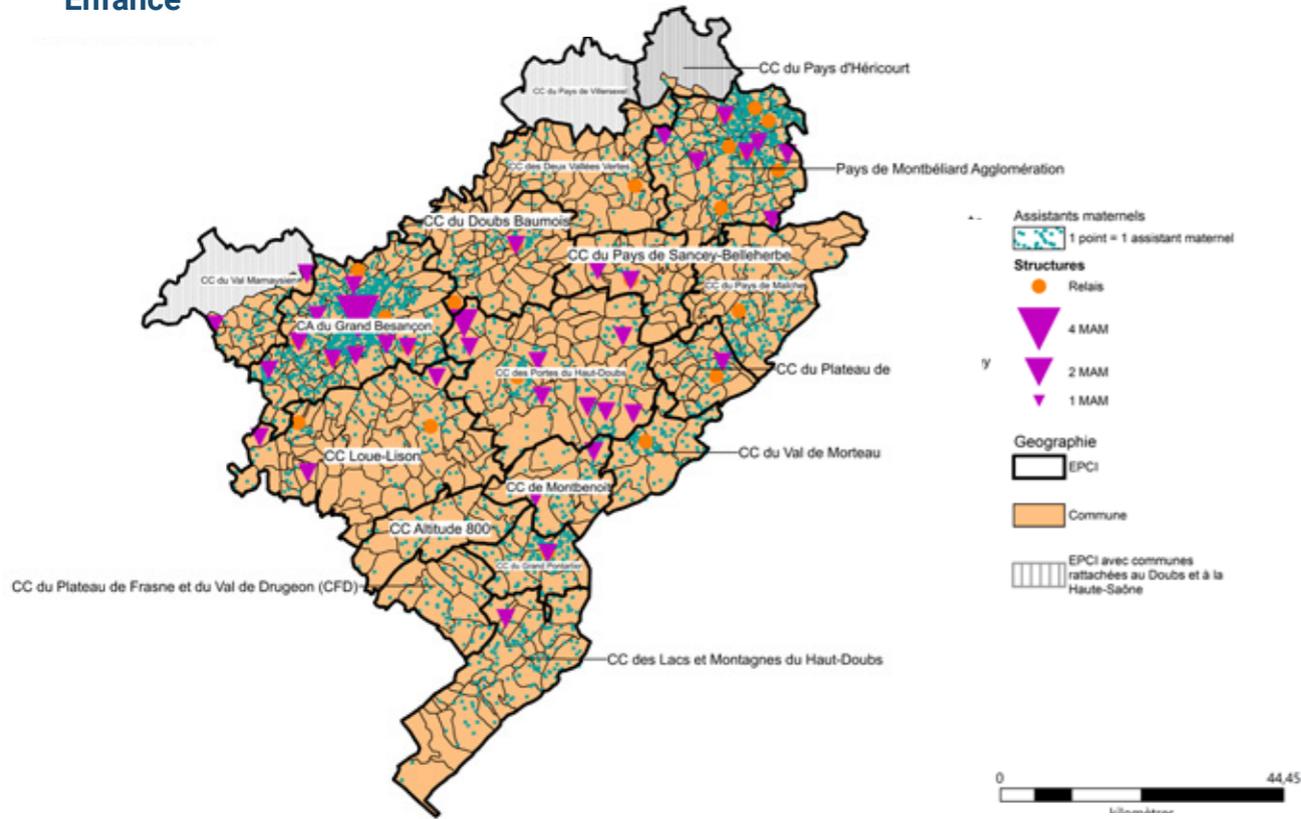
Taux de couverture global	2021	2022	Evolution 2021/2022
du Doubs	66,5	67,4	+0,9%
France entière	59,4	60,3	+0,9%

Source : Cafdata Intra, 2021 et 2022

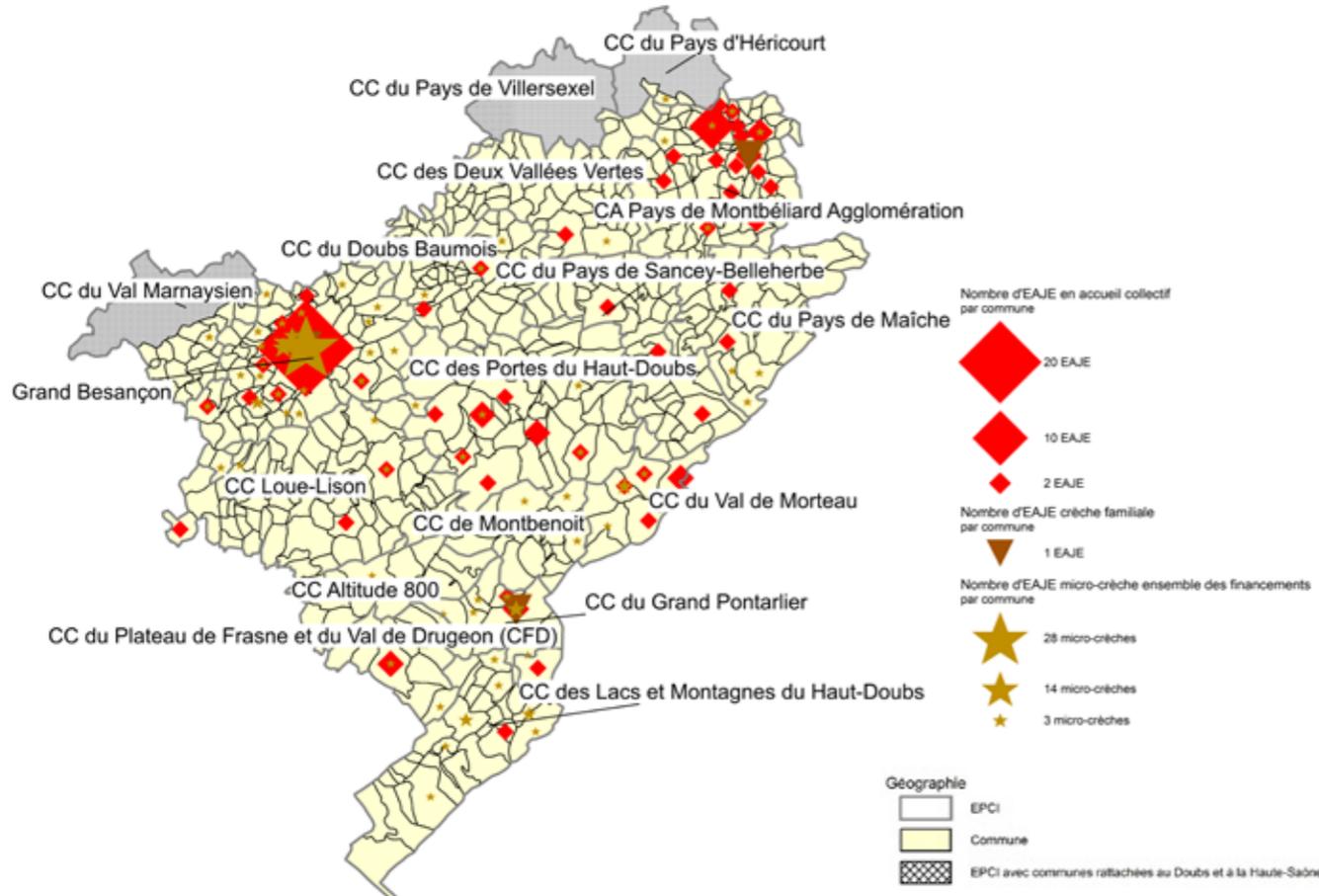




Assistant(e)s maternel(le)s, maison d'assistantes maternel(le)s et Relais Petite Enfance



Implantation des EAJE tout financement par commune



Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle et sociale (AVIPS)

La branche Famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil. C'est l'objet des crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle et Sociale (AVIPS). L'objectif est d'accueillir dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) labellisés, les enfants dont les parents sont dans une démarche d'insertion ou de recherche active d'emploi.

Plus de 304 enfants ont été accueillis dans le dispositif crèches AVIPS en 2024 dont 58 sont âgés de moins de 12 mois et 180 ont entre 12 et 36 mois.

35

EAJE labellisés crèches AVIPS dans le Doubs

290 parents

ont été orientés vers ce dispositif dont 171 par le Conseil départemental, 20 par France Travail et 99 par les autres partenaires du champ de l'insertion ou Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

75

sont à la recherche d'un emploi

73

souhaitent accéder à une formation

Les haltes-garderies

Au sein des deux haltes-garderies en gestion directe, implantées dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, « Les P'tits Loups » à Bethoncourt et « La Souris Verte » à Grand-Charmont, une équipe composée de quatre auxiliaires de puériculture et de deux éducatrices de jeunes enfants, accueille l'enfant dans le respect de sa singularité, en respectant son rythme et en fonction de ses besoins et cela dans des espaces qui favorisent son éveil et son développement moteur. **Un agrément de 12 places a été délivré par la PMI. Les deux structures fonctionnent selon le principe de la prestation de service unique.**

Focus

Aménagement de l'espace



L'équipe est en perpétuelle recherche de nouveauté. En 2024, aménagement de l'îlot SNOEZELEN au sein de chaque structure : temps dédié pour se poser et vivre ses émotions dans un espace adapté.

Évènement festif en famille



La fête de fin d'année avec les parents et les enfants : visite de la ferme du fort Lachaux à Grand-Charmont suivi d'un pique-nique sur le site.

Découverte de la médiation par l'animal

Trois séances ont été animées par une aide médico-psychologique spécialisée en médiation animale. Les enfants des deux haltes-garderies ont fait connaissance avec les animaux, appris à les respecter et à appréhender leurs peurs.





Soutien financier auprès des partenaires :

24 844 178 €

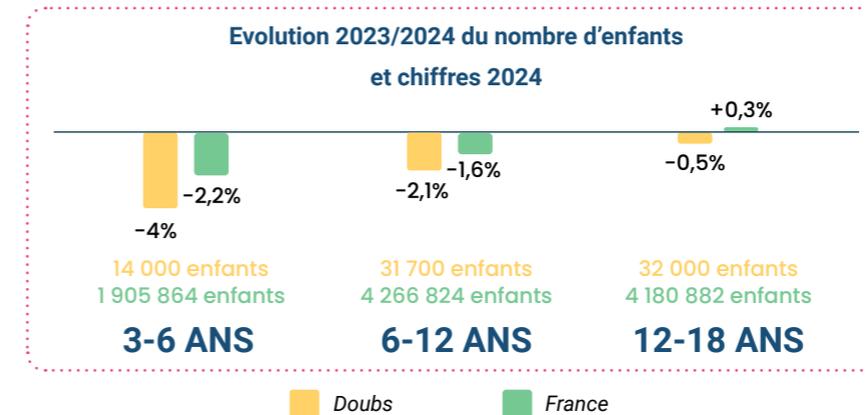
<p>100 structures</p> <p>Prestation de service Unique</p> <p>aide au fonctionnement des crèches permettant de réduire le coût pour les familles</p> <p>15 150 000 €</p>	<p>100 structures</p> <p>Prestation heures de concertation EAJE</p> <p>aide pour prendre en charge une partie du travail des professionnels (projet d'établissement, règlement intérieur...)</p> <p>87 500 €</p>	<p>91 structures</p> <p>Bonus territoire</p> <p>Soutien financier pour encourager le développement de places de crèche.</p> <p>5 177 088 €</p>	<p>34 EAJE</p> <p>Bonus mixité sociale</p> <p>Soutien financier pour les crèches qui facilitent l'accès aux familles à faibles ressources.</p> <p>566 200 €</p>	<p>34 EAJE</p> <p>Bonus handicap</p> <p>Soutien financier pour les crèches qui facilitent l'accès aux enfants en situation de handicap.</p> <p>170 900 €</p>
<p>24 RPE</p> <p>Relais Petite Enfance (RPE)</p> <p>aide au fonctionnement pour les lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et les enfants.</p> <p>915 000 €</p>	<p>Bonus territoire Relais Petite Enfance (RPE)</p> <p>Soutien financier pour les RPE qui développent une des missions renforcées.</p> <p>385 000 €</p>	<p>20 projets soutenus</p> <p>Aide au fonctionnement sur projet</p> <p>186 363 €</p>	<p>11 projets soutenus</p> <p>Projet Tous Famille</p> <p>39 292 €</p>	<p>79 assistantes maternelles</p> <p>Prime assistant(e)s maternel(le)s</p> <p>Aide à l'investissement pour permettre l'achat de matériel</p> <p>108 000 €</p>
<p>2 Mam</p> <p>Aide au démarrage des Maisons d'assistants maternels (Mam)</p> <p>Aide à l'investissement pour permettre l'achat de matériel</p> <p>12 000 €</p>	<p>11 structures</p> <p>Plan d'investissement d'accueil du Jeune enfant</p> <p>Aide à l'investissement de création de crèche</p> <p>1 249 302 €</p>	<p>23 structures</p> <p>Fonds de modernisation des EAJE</p> <p>Aide à l'investissement pour la rénovation des crèches en PSU et pour la mise en conformité.</p> <p>718 289 €</p>	<p>58 dossiers</p> <p>Projet d'investissement autre</p> <p>79 244 €</p>	

2. Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

Les enfants de 3 à 18 ans ventilés par tranche d'âge

Dans le département du Doubs, la baisse du nombre d'enfants de moins de 12 ans est plus marquée qu'au niveau national pour les deux classes d'âge 3 à 6 ans et 6 à 12 ans.

Le nombre d'enfants de 12 à 18 ans diminue dans le Doubs entre 2023 et 2024, contrairement au niveau national.



78 000

enfants de 3 à 18 ans dans le Doubs

10 353 570

enfants de 3 à 18 ans en France

Entre juin 2023 et juin 2024, la baisse du nombre d'enfants de 3 à 18 ans est plus marquée dans le Doubs qu'au niveau national (-1,84% dans le Doubs contre -1% en France).

Les enfants en situation de handicap

Dans le département du Doubs, le nombre d'enfants ouvrant droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans les familles monoparentales croît plus fortement qu'au niveau national.

2 250

enfants ouvrent droit à l'AEEH dans le Doubs en 2024 (+7,6% dans le Doubs et +7,1% en France entre 2023/2024)

dont

190 enfants avec majoration de parent isolé (-9,2% dans le Doubs et -0,2% en France)

710 enfants avec compléments nouvelle législation (+0,6% dans le Doubs et +3,1% en France)

1350 enfants sans complément (+15% dans le Doubs et +9,1% en France)



11

projets de création ou d'extension de structures petite enfance ont été financés à hauteur de

1 250 000 €

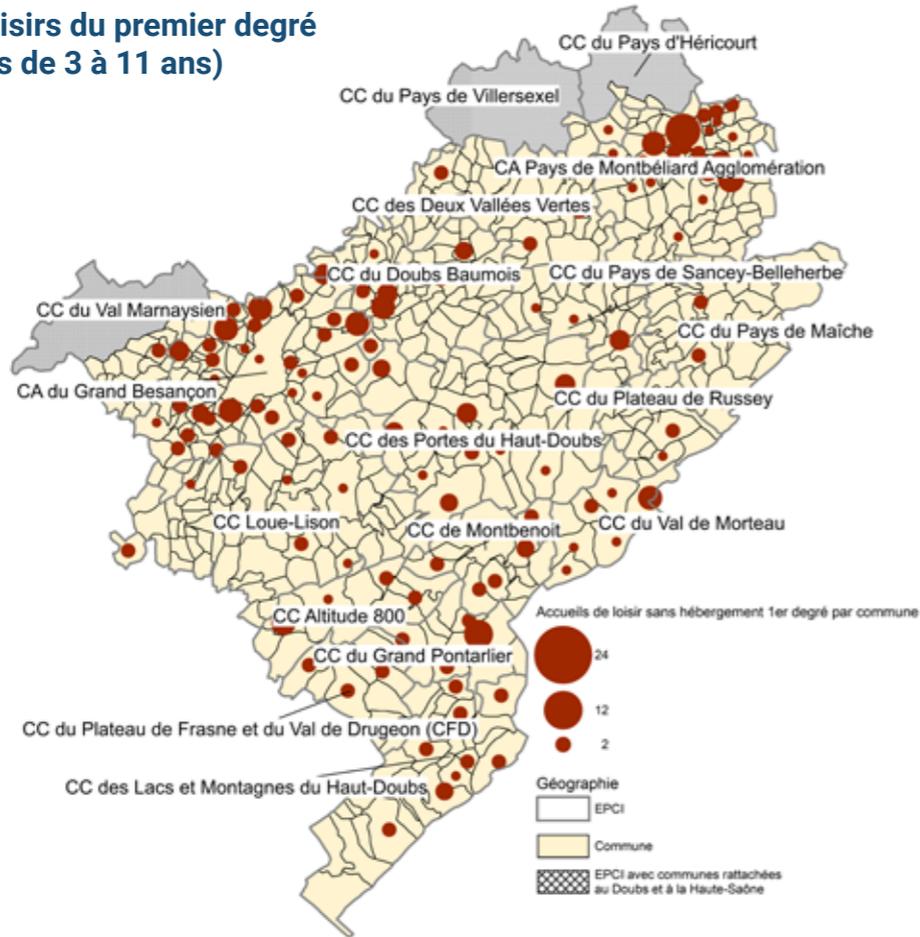
4 crèches en gestion par une commune

1 crèche en gestion associative

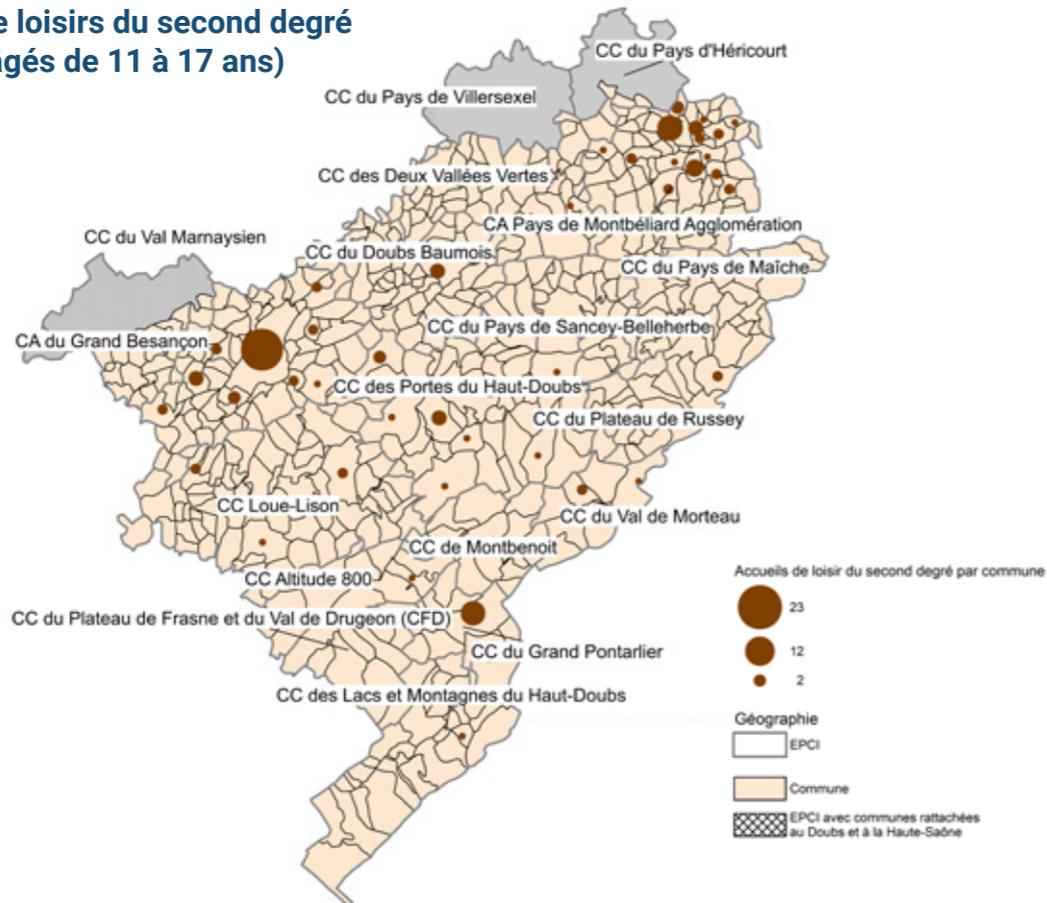
6 crèches privées à but lucratif



Accueil de loisirs du premier degré (enfants âgés de 3 à 11 ans)



Accueil de loisirs du second degré (enfants âgés de 11 à 17 ans)



Comment la Caf du Doubs accompagne les enfants en situation de handicap et leur famille

101 familles

ont pu bénéficier d'une aide financière pour la prise en charge d'heures de garde spécifique afin de disposer d'un temps de répit.

Pour en savoir plus sur le temps de répit :



37 structures

ont été soutenues pour un total de **232 900 €**

Ces structures ont pu développer des projets spécifiques pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap.

En 2024, le **bonus handicap** est versé pour les établissements d'accueil de jeunes enfants pour un montant de **170 900 €**

Un bonus est également versé pour les accueils de loisirs pour un montant de **404 800 €**.



Soutien financier auprès des partenaires :

15 830 315 €

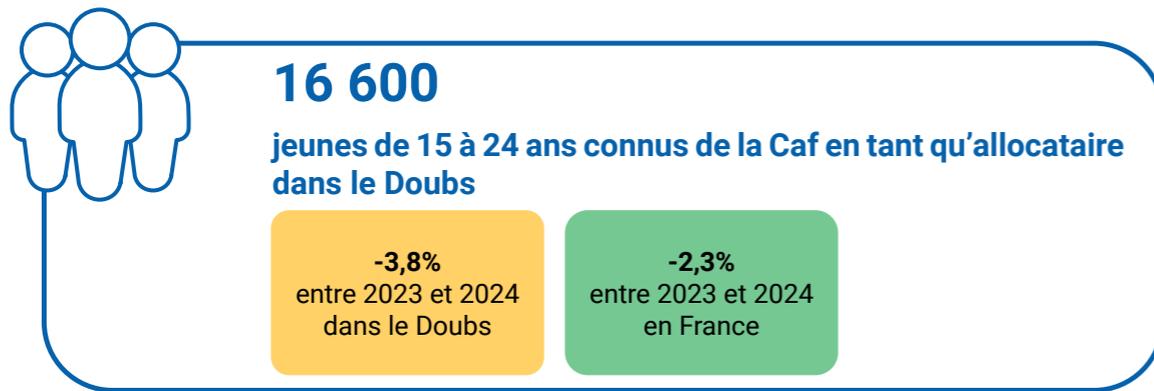
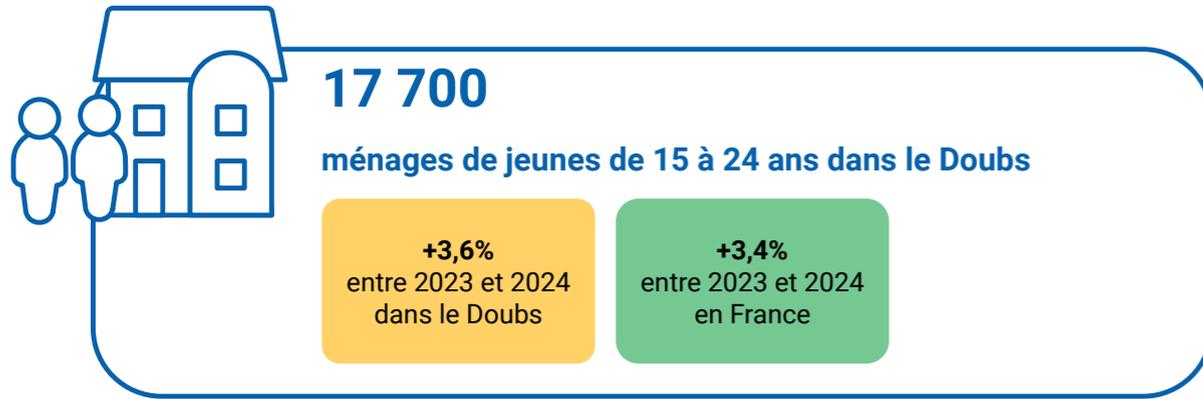
<p>149 projets soutenus</p> <p>Aides au fonctionnement sur projets</p> <p>620 975 €</p>	<p>401 structures</p> <p>ALSH</p> <p>Aide au financement des temps périscolaires et extrascolaires pour l'accueil des enfants</p> <p>6 201 750 €</p>	<p>Plan mercredis</p> <p>Soutien financier aux temps périscolaires ayant un label haute qualité</p> <p>152 715 €</p>	<p>40 ETP* soutenus</p> <p>Prestation de service jeunes</p> <p>Soutien financier des postes d'animateurs dans le cadre de la mise en oeuvre de projets innovants</p> <p>409 000 €</p> <p><small>*ETP : Emplois Temps Plein</small></p>	<p>27 projets soutenus</p> <p>Clas*</p> <p>Aide au fonctionnement pour l'accompagnement des enfants aux temps personnels scolaires comprenant des apports méthodologiques, des activités culturelles et de l'aide aux devoirs</p> <p>673 586 €</p> <p><small>*Clas : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</small></p>
<p>6 collectivités accompagnées</p> <p>Accompagnement à la création et la rénovation d'ALSH</p> <p>Aide à l'investissement pour la rénovation de locaux ALSH</p> <p>741 600 €</p>	<p>28 aires de jeux</p> <p>Création d'aires de jeux</p> <p>200 225 €</p>	<p>30 projets accompagnés</p> <p>Accompagnement d'investissement</p> <p>transport, informatique, mobilier...</p> <p>783 464 €</p>	<p>Bonus territoire jeunesse</p> <p>Soutien financier pour encourager le développement des temps périscolaires et extrascolaires pour l'accueil des enfants</p> <p>5 052 000 €</p>	<p>Aide aux temps libres</p> <p>Participation financière pour diminuer le coût horaire et rendre plus accessibles les accueils de loisirs sans hébergement</p> <p>995 000 €</p>
<p>2 220 journées financées et 250 enfants concernés</p> <p>Aide aux temps libres (ATL) colonies camps</p> <p>Participation financière pour diminuer le coût horaire et rendre plus accessibles les colonies et camps</p> <p>33 148 €</p>				



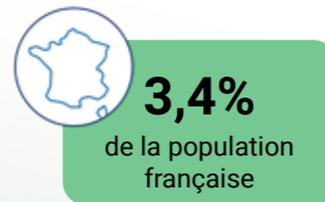
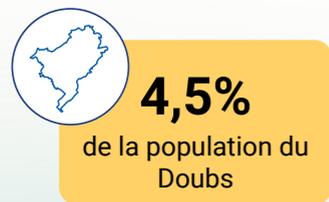


3. Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

Les jeunes de 15 à 24 ans en 2024



Ils représentent :



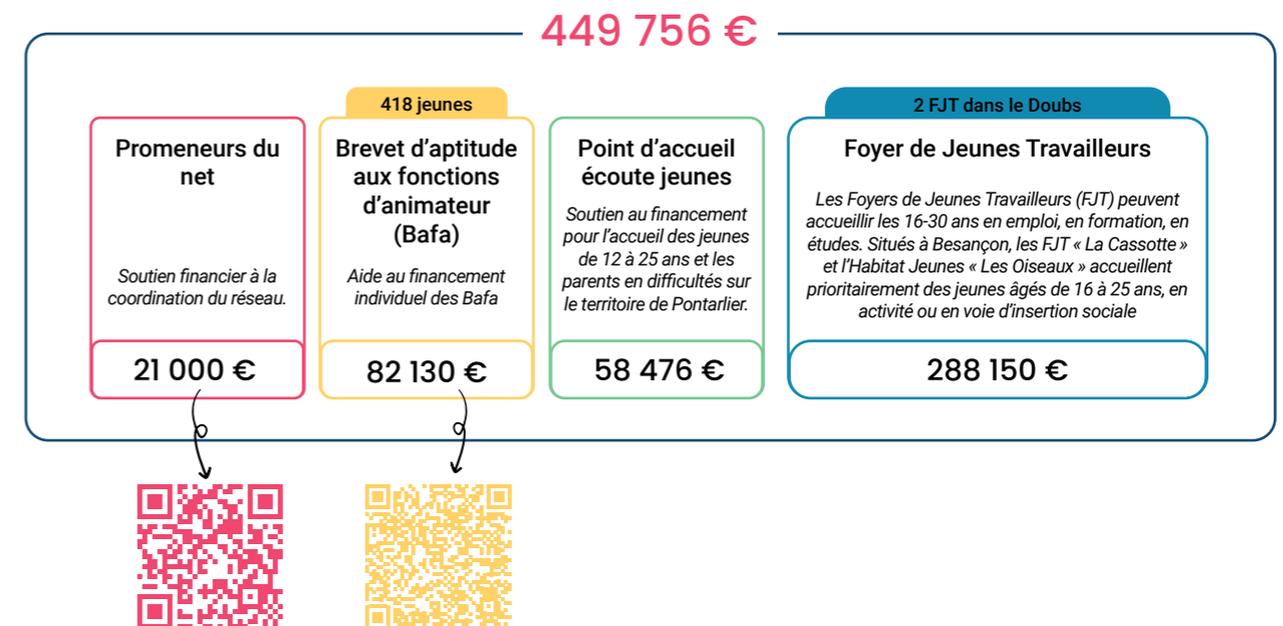
Les prestations perçues par les jeunes allocataires âgés de moins de 25 ans

Entre 2023 et 2024, le nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation dépendance a connu des évolutions contrastées dans le département du Doubs et pour l'ensemble de la France. Dans le Doubs, on observe une diminution de 4,24% du nombre de bénéficiaires, tandis qu'au niveau national, ce nombre a augmenté de 2,49%.

Nombre de bénéficiaires	Pour le département du Doubs en 2024	Evolution 2023/2024 pour le département du Doubs	Evolution 2023/2024 pour la France entière
d'au moins une prestation légale	16 640	-3,78%	-2,31%
d'au moins une prestation PAJE	898	-3,44%	-5,33%
d'au moins une prestation enfance	480	-6,21%	-5,89%
d'au moins une prestation dépendance	570	-4,24%	+2,49%
d'au moins une prestation logement	11 500	-3,76%	-1,64%
d'au moins une prestation d'insertion	6 500	-3,5%	-3,56%
d'au moins une prestation internationale	6	-14,29%	+2,94%

Prestation PAJE : prime naissance ou adoption, Allocation de base, Complément d'activité, Complément mode de garde.
 Prestation enfance : Allocation familiale, Complément familial, Allocation de soutien familial recouvrable, Allocation de rentrée scolaire.
 Prestation dépendance : Allocation adulte handicapé et Complément, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale et Complément, Allocation journalière du proche aidant.
 Prestation logement : Aide au logement familial, Aide au logement social, Aide personnalisée au logement.
 Prestation insertion : Revenu de solidarité active, Prime pour l'activité, Revenu de solidarité outre-mer.
 Prestation internationale : Allocation différentielle, Complément différentiel, Allocation migrants

Soutien financier auprès des partenaires :



Tous famille 2024

En 2024 l'action «Tous famille» a été déployé sur l'ensemble du département du Doubs, au travers de plusieurs projets de territoires, avec des partenaires locaux toujours aussi engagés, qu'ils soient collectivités territoriales ou associatifs.

Le 15 mai 2024, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), avec l'appui du réseau des acteurs de la petite enfance et de son collectif, a proposé une **journée dédiée à l'éveil culturel de l'enfant**.

La communauté de communes (CC) du Doubs Baumois, a mobilisé en septembre les acteurs locaux pour **fêter la rentrée avec les familles**. À cette occasion, plus de 300 personnes étaient présentes pour participer à des animations et obtenir des informations pour bien préparer la nouvelle année.

Du 23 au 27 septembre, la communauté de communes des deux vallées vertes a proposé aux familles du territoire des **ateliers parents-enfants, des temps d'échanges ou encore une exposition autour de thématiques parentales**.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Pontarlier a proposé en octobre un **programme d'activités à destination des familles du Haut-Doubs, en lien avec le collectif petite enfance**. Cela a permis de rencontrer les familles autour de « café des parents » et de conférences, sans oublier les temps de partage entre parents et enfants.

Par ailleurs, tous les territoires du département ont été touchés par des actions liées à la labellisation «Tous Famille». Ces initiatives, portées par les acteurs associatifs locaux, ont contribué à renforcer les dynamiques en faveur des familles sur l'ensemble du territoire.

À titre d'exemple, à Grand Besançon Métropole, les Francas ont organisé les « Dimanches en famille » à la Rodia ; à Ornans, le centre social municipal a proposé une « Semaine Tous Famille » en septembre, en partenariat avec les acteurs de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité...



Au coeur de la vie étudiante

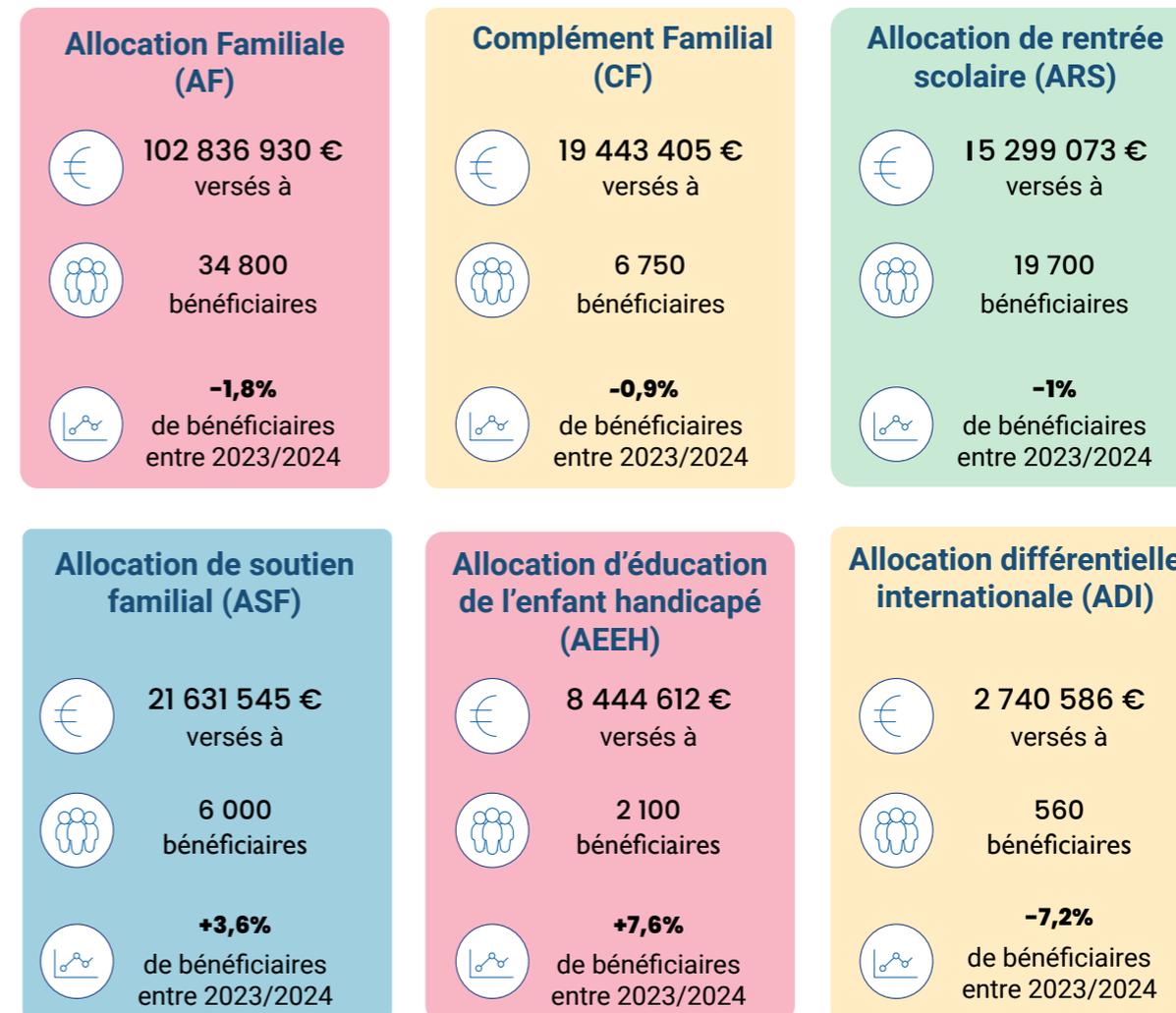
La Caf a poursuivi son engagement auprès des étudiants en 2024, selon les mêmes modalités qu'en 2023 :

- Confirmation du partenariat avec le Crous et l'Université de Franche-Comté, qui a permis de rencontrer 400 étudiants. Journées Portes Ouvertes, Bienvenue aux étudiants, formation des services civiques, animation de réunions d'informations collectives dans les écoles...
- Maintien du dispositif mutualisé avec la Caf de Côte d'Or pour la prise en charge des demandes d'aide au logement des étudiants.
- Mise en place d'ateliers numériques en collaboration avec la CPAM du 02 au 05 septembre, qui ont profité à plus de 50 étudiants.
- 13000 SMS et courriels envoyés aux étudiants, parents et bailleurs afin de prévenir le non-recours aux droits et les indus.
- Réédition du calendrier annuel des démarches Caf.



4. Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

Les prestations légales familiales



Prestations et bénéficiaires : tendance 2024

34 800 foyers allocataires (soit 34% des allocataires) perçoivent l'Allocation familiale (-1,8% dans le Doubs contre -0,9% au niveau national).

Le Complément familial est perçu par 6 750 allocataires. Au niveau départemental, le nombre de bénéficiaires du CF a baissé de 0,9%, une baisse plus forte qu'au niveau national (-0,1%).

6 000 allocataires perçoivent l'ASF. Ils sont 4% de plus qu'un an auparavant. La hausse est équivalente par rapport au niveau national.

L'AEEH est perçue par 2 100 familles. Le nombre de bénéficiaires de cette prestation est en hausse de 8% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est plus forte qu'au niveau national (6,7%).

560 allocataires bénéficient de l'allocation différentielle internationale (ADI). Une diminution de 7% dans le Doubs contre 0,6% au niveau national.



48 000
familles allocataires
dans le Doubs

-1,5%
entre 2023
et 2024



6 606 310
familles allocataires
en France

-0,9%
entre 2023
et 2024



14 350
familles monoparentales
dans le Doubs

+0,2%
entre 2023
et 2024



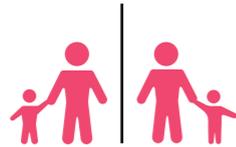
2 127 769
familles monoparentales
en France

+0,7%
entre 2023
et 2024

En juin 2023, la part de parents allocataires en couple ou non est de 47%. En juin 2024, cette part est de 47,2%.

Entre juin 2023 et juin 2024, le nombre de parents allocataires avec enfants est en diminution de -1,5% soit -745 foyers.

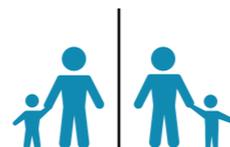
Les foyers avec partage des Allocations Familiales



1 350

foyers avec au moins un
enfant en résidence alternée
se partagent les allocations
familiales dans le Doubs

+8%
entre 2023
et 2024



187 230

foyers avec au moins un
enfant en résidence alternée
se partagent les allocations
familiales en France

+3,6%
entre 2023
et 2024

La pension alimentaire en cas de séparation

Pour rappel, la Caf joue depuis 2020 un rôle d'intermédiation financière et de recouvrement des pensions alimentaires entre les parents séparés.

En janvier 2023, l'intermédiation financière devient systématique, c'est-à-dire que les professionnels de justice transmettent directement les données à l'Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA).

Ses objectifs :

- **Soulager les familles en difficulté**
Protéger de manière durable les personnes ayant déjà fait face à un impayé de pension alimentaire
- **Apporter de la sérénité à toutes les autres**
Permettre à tous les parents qui le souhaitent de s'affranchir du souci du paiement de la pension alimentaire
- **Permettre à l'ensemble des familles de se concentrer sur l'éducation et le développement de leurs enfants**

Accéder au site "pension-alimentaire.caf.fr" ou scannez le QR CODE :



Futurs parents : un parcours commun Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam)

Dans le cadre de la convention Caf/CPAM, la Caf du Doubs a initié un parcours commun à destination des futurs parents pour l'arrivée d'un enfant.

Le 1^{er} mardi de chaque mois depuis mars 2023, 20 parents participent à un atelier numérique autour des démarches en ligne qui jalonnent le parcours maternité jusqu'aux 3 ans de l'enfant. L'occasion de (re)découvrir l'appli mobile Caf – Mon compte et toutes ses possibilités.

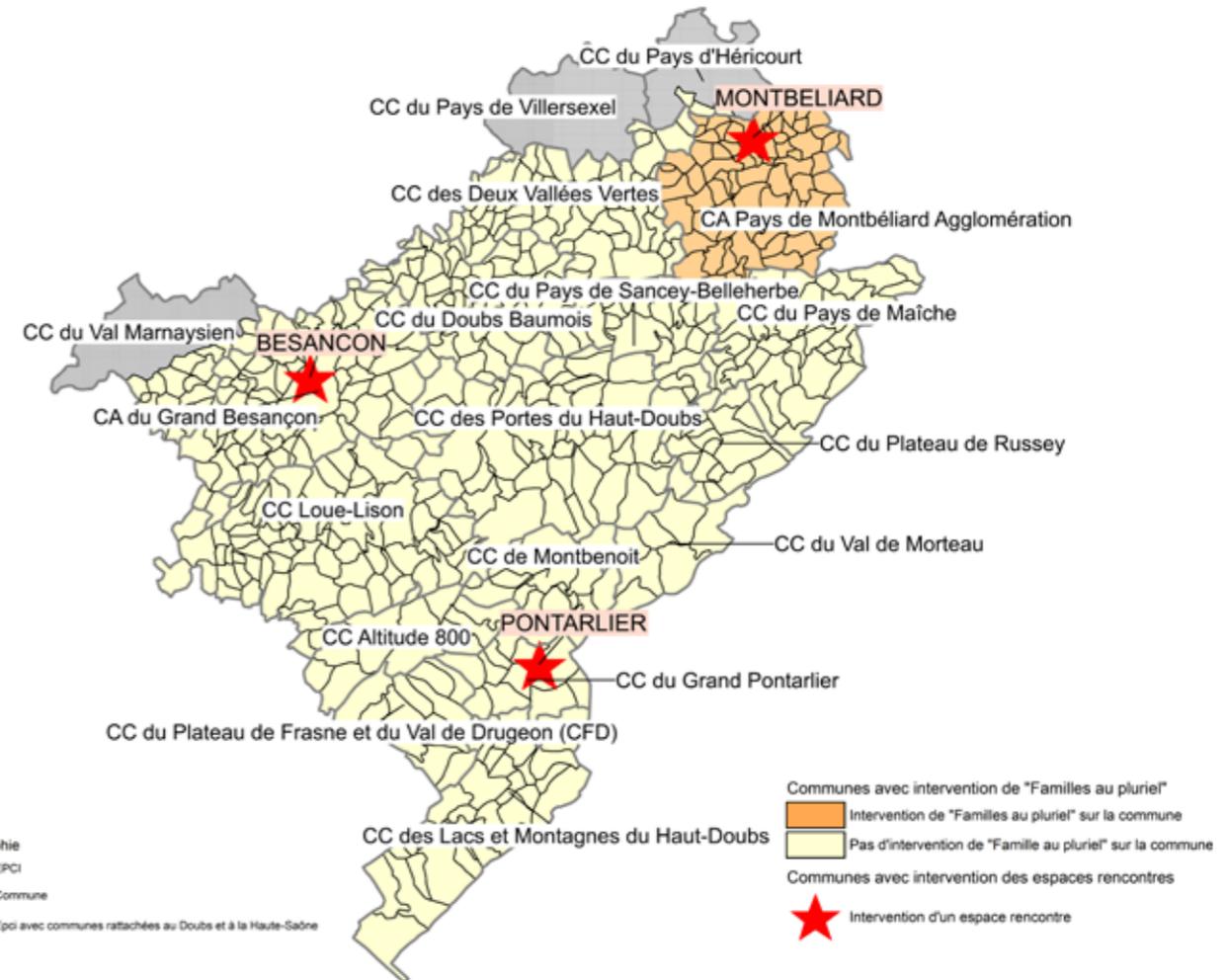
Chaque grossesse déclarée auprès de la CPAM déclenche l'envoi d'un mémo maternité, un concentré d'informations sur les démarches, les échéances et les liens utiles.



Lieu ressource « Familles au pluriel » et espaces rencontres du département du Doubs

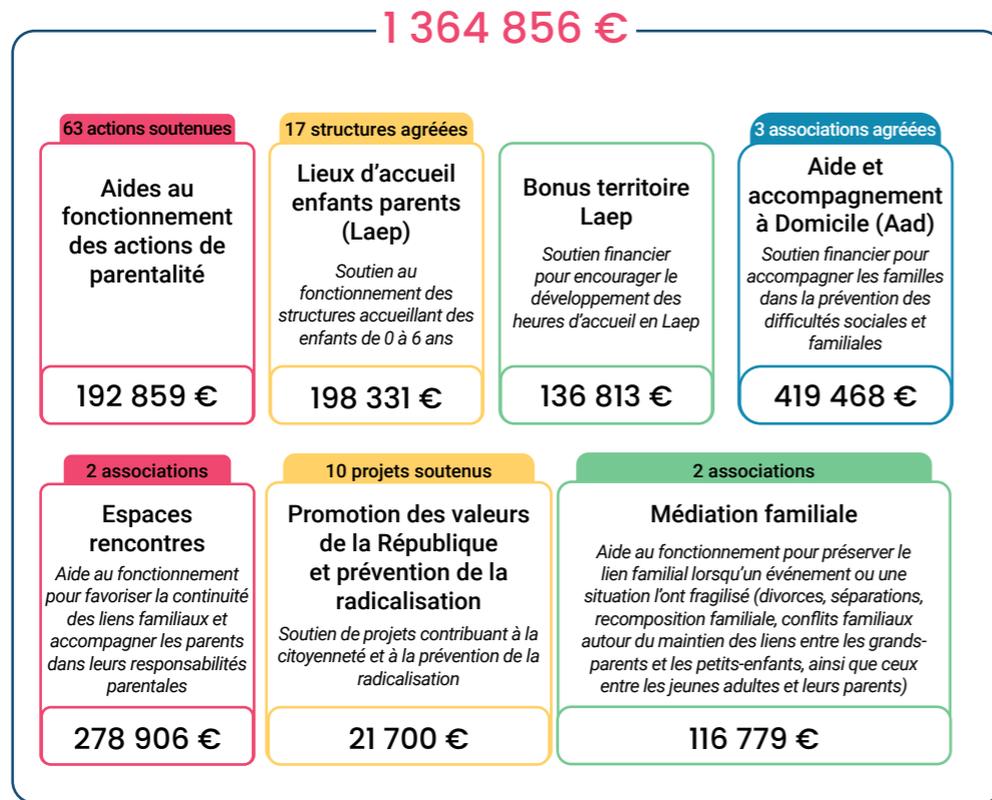
Le lieu ressource « Familles au pluriel » est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les familles. Il est propice à l'organisation de groupes de paroles et d'échanges et d'activités parents-enfants.

Les Espaces Rencontres contribuent au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant leur sécurité physique et morale et la qualité de l'accueil. Le recours à l'espace rencontres est préconisé lors de la relation interrompue, fragile, difficile ou conflictuelle entre un enfant et ses parents ou un tiers, afin d'organiser la rencontre dans de bonnes conditions. Il est aussi recommandé dans les situations de violences conjugales.

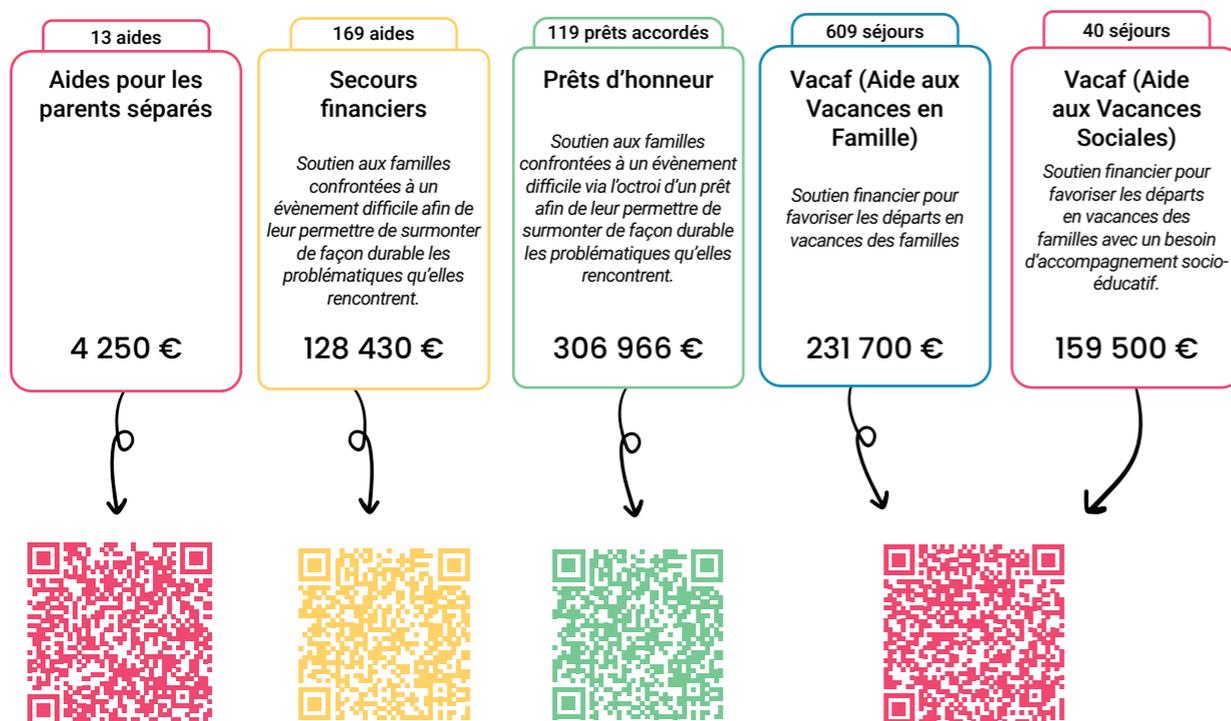




Soutien financier auprès des partenaires :



Aides financières à destination des familles :

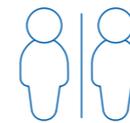


L'accompagnement des familles

2 046
Rendez-vous des droits

Les « rendez-vous des droits » consistent à élaborer une étude approfondie de la situation sociale, familiale et financière des familles qui entrent en contact avec les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre des offres de service du pôle accompagnement des familles. Ils permettent dans certains cas, l'ouverture de droits légaux (aide aux démarches, orientation, déblocage administratif) et contribuent ainsi à la lutte contre le non-recours aux droits.

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées :



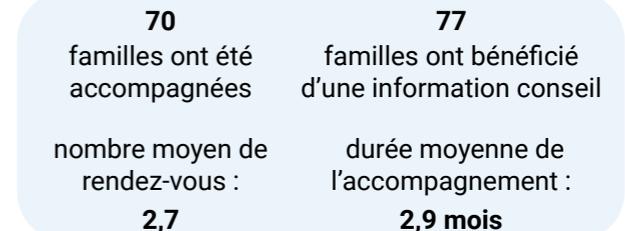
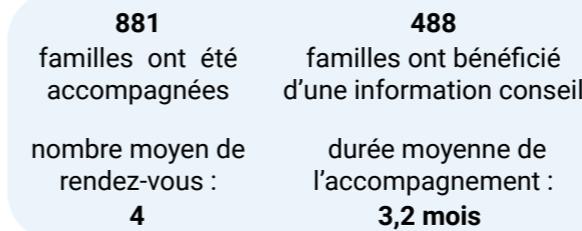
à une séparation

Les travailleurs sociaux s'emploient à soutenir le/les parents dans l'organisation familiale et le nouveau projet de vie et à favoriser l'accès au droit commun pour les deux parties, dans l'intérêt de l'enfant.



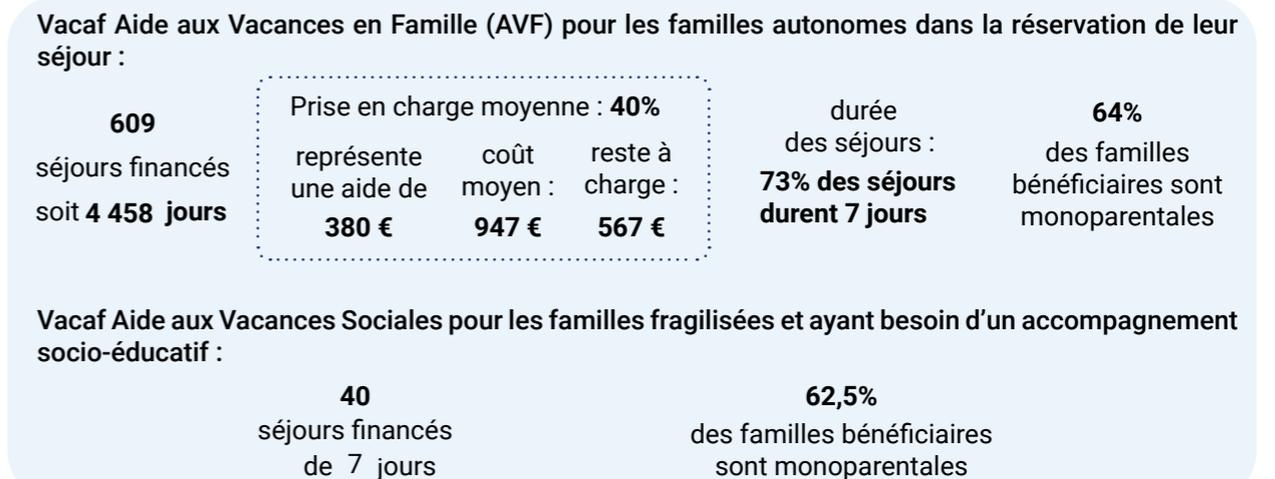
au décès d'un enfant ou du conjoint

Les travailleurs sociaux soutiennent la famille dans les différentes démarches liées au décès et l'accompagnent dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie.



Ils peuvent également soutenir les départs en vacances des familles

La Caf du Doubs se mobilise pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances. À ce titre, elle attribue des aides financières selon les critères définis dans le Règlement intérieur d'action sociale (cf. QR code page 30) et versées selon le principe du tiers payant : l'aide VACAF est déduite du coût du séjour. La famille ne paie que son reste à charge.





Depuis 2024, les travailleurs sociaux accompagnent également les parents seuls :

64

parents seuls ont été accompagnés

90

parents seuls ont bénéficié d'une information conseil

En effet, en 2024, suite à la signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, le service accompagnement des familles de la Caf du Doubs a engagé un travail sur les **offres de service en matière de parentalité : séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint et parents seuls.**

Trois groupes de travail réunissant des travailleurs sociaux des trois sites du département se sont réunis pour :

- **Dresser un état des lieux** comprenant un bilan de l'existant tant au niveau individuel que collectif sur ces problématiques ;
- **Elaborer un plan d'actions** détaillé avec les objectifs de l'offre, le public cible, la déclinaison des actions opérationnelles, l'identification des besoins des allocataires et ou manques ainsi que les axes d'amélioration et en lien avec les prestations ;
- **Rédiger la mise à jour de l'offre de service** prenant en compte la procédure, la mise en œuvre, la communication, la veille et l'évaluation de celle-ci.

Le temps fort de ce travail a eu lieu le 28 novembre 2024 avec une journée de restitution des travaux. Une pochette composée de **4 flyers détaillant les offres** a été créée et diffusée auprès des partenaires. Ce travail se poursuit sur l'axe de la communication et pour le suivi des actions engagées au cours de l'année 2025.



Retrouvez ci-contre les 4 flyers détaillant les offres de service de la Caf du Doubs en terme d'accompagnement lié à la parentalité et à l'insertion.



LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous êtes parent seul

En fonction de vos besoins, un travailleur social de la Caf peut vous proposer :

informations - conseils - orientation et réponses à vos préoccupations.

Accès aux droits et point sur le budget, logement, travail, formation, insertion, mobilité...

Soutien à la relation parent/enfant et à l'organisation familiale (garde d'enfant, activité...)

Accompagnement dans les démarches

Orientation vers des associations et/ou partenaires

Pour prendre contact, merci d'envoyer un mail à familles@caf25.caf.fr ou d'appeler le 32 30

Cette offre concerne les parents et futurs parents seuls, âgés de 18 à 34 ans, non bénéficiaires du RSA



LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous venez de perdre votre conjoint

En fonction de vos besoins, un travailleur social de la Caf peut vous proposer :

informations - conseils - orientation et réponses à vos préoccupations.

Espace d'écoute

Accès aux droits

Soutien dans vos démarches

Réorganisation du quotidien (logement, garde d'enfant...)

Orientation vers des associations et/ou partenaires

Pour prendre contact, merci d'envoyer un mail à familles@caf25.caf.fr ou d'appeler le 32 30

Cette offre concerne les parents ayant un enfant à charge de moins de 20 ans.



LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous envisagez de vous séparer ou êtes séparés depuis moins d'un an

En fonction de vos besoins, un travailleur social de la Caf peut vous proposer :

informations - conseils - orientation et réponses à vos préoccupations.

Réorganisation familiale (garde d'enfant, activité...)

Accès aux droits et point sur le budget, logement, travail, formation, mobilité...

Réflexion sur la place et rôle des parents vis à vis du ou des enfants

Soutien dans vos démarches

Orientation vers des associations et/ou partenaires

Pour prendre contact, merci d'envoyer un mail à familles@caf25.caf.fr ou d'appeler le 32 30

Cette offre concerne les deux parents d'enfants âgés de moins de 20 ans



LA CAF VOUS ACCOMPAGNE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

Vous venez de perdre votre enfant

En fonction de vos besoins, un travailleur social de la Caf peut vous proposer :

informations - conseils - orientation et réponses à vos préoccupations.

Espace d'écoute

Accès aux droits

Soutien dans vos démarches

Réorganisation du quotidien (logement, organisation familiale...)

Orientation vers des associations et/ou partenaires

Pour prendre contact, merci d'envoyer un mail à familles@caf25.caf.fr ou d'appeler le 32 30

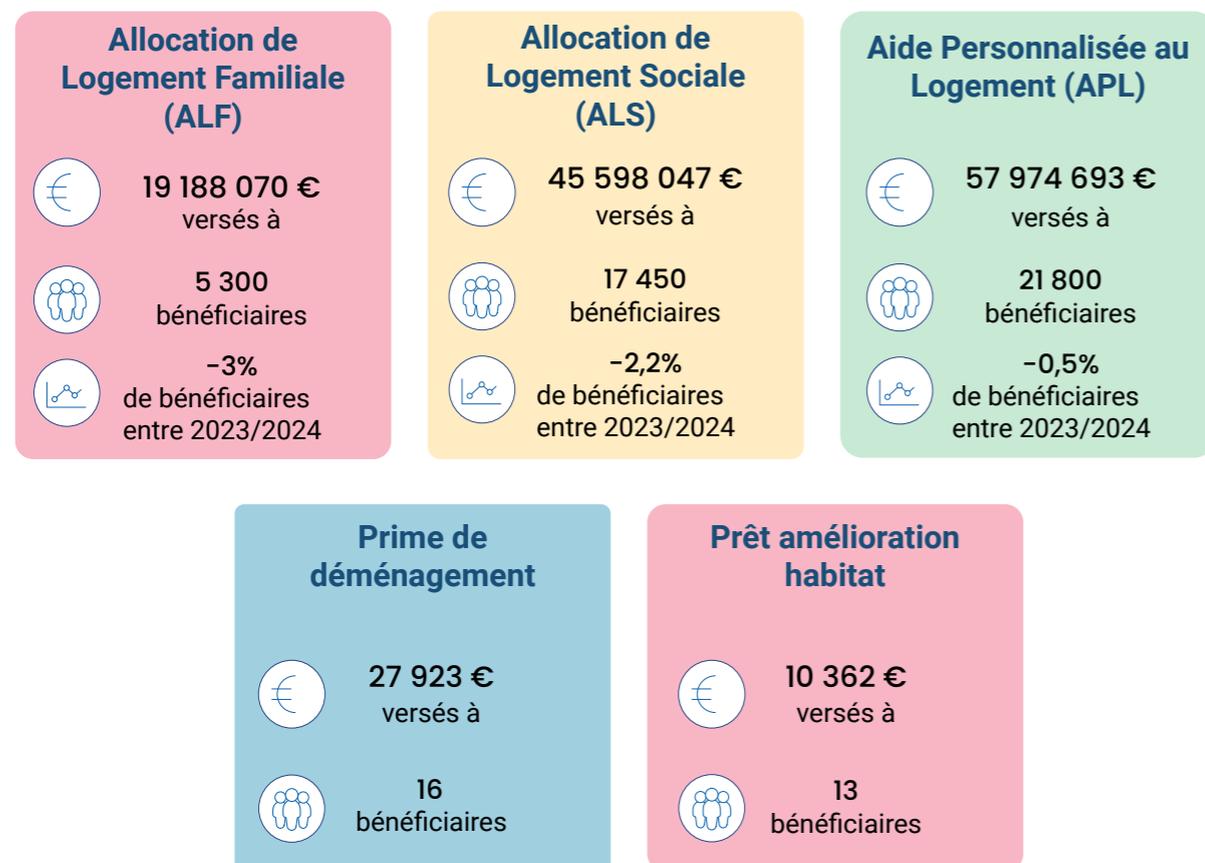
Cette offre s'adresse aux parents d'enfants à partir de 22 semaines d'aménorrhée et jusqu'à 20 ans.





5. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

Les prestations d'aide au logement



Prestations et bénéficiaires : tendance 2024

Les prestations logement concernent 44 500 ménages, soit 44% des allocataires. L'aide personnalisée au logement (APL) est la prestation la plus souvent perçue. Elle est versée à 49% des bénéficiaires d'une allocation logement. Elle est suivie de l'allocation de logement sociale (ALS) pour 39% et de l'allocation de logement familiale (ALF) pour 12%.

Le nombre de bénéficiaires est en baisse de 1,5% entre 2023 et 2024. Au niveau national, la baisse est moins marquée (-0,61%).

Selon les prestations, les variations sont toutes orientées à la baisse, mais pas avec la même ampleur.

- ALF : -3% (national : -2,7%).
- ALS : -2,2% (national : -0,3%)
- APL : -0,5% (national : -0,2%)

2 500 bénéficiaires d'une aide au logement sont en situation d'impayés de loyer. Ce nombre de bénéficiaires augmente de 6% par rapport à l'année dernière (+4,2% au niveau national).

225 bénéficiaires sont concernés par la dégressivité pour loyer élevé.

30 sont concernés par la prise en compte des ressources du patrimoine.

150 aides au logement sont conservées pour non-respect des normes de décence en location.

14 800 allocataires ont été touchés par la réduction de loyer de solidarité (RLS).

L'offre aux bailleurs

Des rencontres avec les bailleurs sociaux

En termes de relations partenariales, **la Caf du Doubs propose des réunions aux bailleurs sociaux**. Au cours de l'année 2024, deux rencontres ont eu lieu avec les organismes IDEHA, LOGE, GBM, HABITAT 25 et NEOLIA.

Plusieurs sujets peuvent être abordés : les nouveautés réglementaires, les consignes techniques en cas d'impayés, l'état d'avancement des campagnes en cours, notamment en ce qui concerne la campagne « Loyers » (cf. encart ci-contre), et un point plus spécifique pour la bonne compréhension des droits de certains bénéficiaires.

Ces temps d'échanges sont appréciés par nos partenaires, leurs connaissances et pratiques peuvent ainsi être réinterrogées et corrigées.

L'Espace Bailleur

Le service Espace Bailleur est accessible depuis « **Mon Compte Partenaire** ».

Il permet aux bailleurs de réaliser leur déclaration de loyer et d'accéder à d'autres fonctionnalités telles que la consultation de ses paiements ou la déclaration de changement.

La téléprocédure permet de :

- recueillir les données à la source,
- fiabiliser la saisie,
- réduire les coûts (suppression du papier, affranchissement),
- automatiser l'enregistrement des loyers.

Depuis son espace, le bailleur peut, non seulement déclarer les loyers de ses locataires, mais également consulter les bordereaux de paiements en temps réel. Il peut également modifier son adresse mail et mettre à jour certaines données de son profil, naviguer vers « Contacter ma Caf » via un lien dédié et modifier son tiers payant (ajouter un RIB en toute autonomie pour les bailleurs physiques).

Le bailleur a également accès à une Foire aux questions (FAQ) pour l'aider dans ses démarches, ainsi qu'à des liens vers des organismes afin de vérifier si le logement qu'il loue est décent.

En ce qui concerne la gestion de ses locataires, en plus de la déclaration du loyer, il a la possibilité de déclarer à la Caf un départ de logement (afin d'éviter d'avoir à rembourser l'aide au logement en cas de déclaration tardive), déclarer un impayé (pour une prise en charge plus rapide par nos services), un début ou une fin de colocation, le décès du locataire ou la fin de gestion du logement voire sa vente.

L'outil « IDEAL »

IDEAL est un outil qui permet aux bailleurs sociaux de déposer des demandes d'aides au logement. 90% des bailleurs sociaux utilisent cet outil ainsi que quelques Foyers de Jeunes Travailleurs.

La campagne loyers 2024

Pour permettre la reconduction des droits des bénéficiaires d'allocation logement, la Caf a besoin de connaître précisément les montants des loyers. C'est pourquoi elle questionne annuellement les bailleurs dans le cadre de ce qui est appelé « la campagne loyers ».

11 477

bailleurs ont été questionnés

23 126

déclarations de loyers étaient attendues en retour

93,65%

de réponses sont parvenues à la Caf (dont 72,8% en télédéclaration)





Accompagnement des familles



lors d'impayés de loyer

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées à des impayés de loyer. Il s'agit de favoriser le maintien dans le logement en sécurisant la solvabilisation des familles dans le paiement des loyers courants. Concrètement les travailleurs sociaux s'emploient à prévenir la suspension de l'allocation logement et à éviter la mise en place d'une procédure d'expulsion locative.

287 familles ont été accompagnées	156 familles ont bénéficié d'une information conseil	nombre moyen de rendez-vous : 5,6	durée moyenne de l'accompagnement : 4,7 mois
---	--	---	--

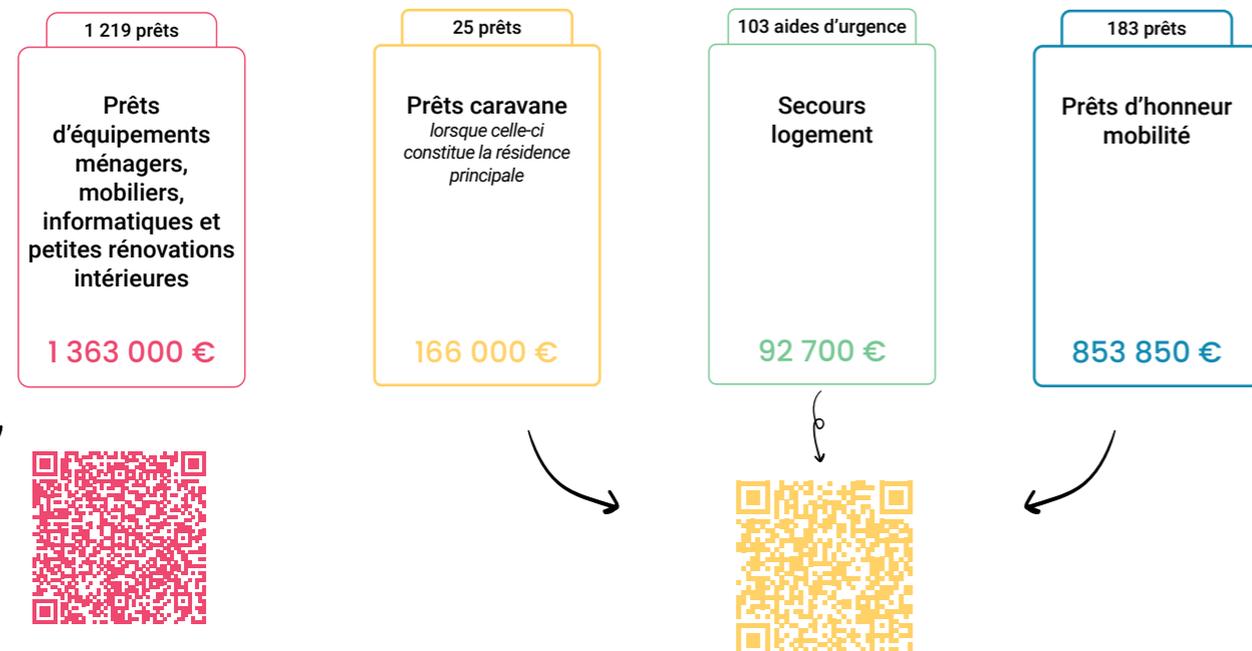


accédant à la propriété et en difficultés

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles confrontées à des difficultés dans leur accession à la propriété. Il s'agit de favoriser le maintien dans le logement et de sécuriser la solvabilisation des familles autour du remboursement des prêts immobiliers. Les travailleurs sociaux préviennent la suspension de l'Allocation de logement familiale, évitent la mise en place d'une procédure de vente du bien aux enchères et permettent à la famille de rembourser son prêt accession à la propriété.

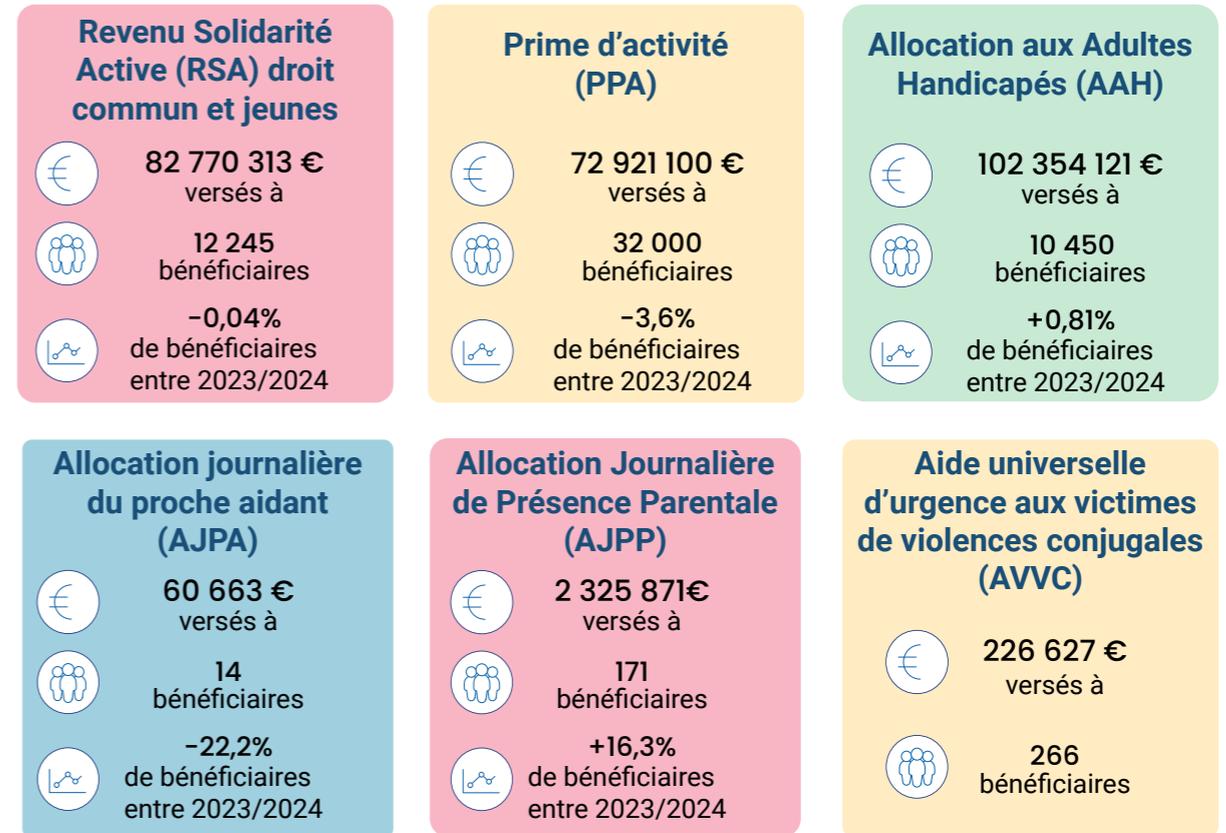
455 familles ont été accompagnées	147 familles ont bénéficié d'une information conseil	nombre moyen de rendez-vous : 4,6	durée moyenne de l'accompagnement : 4 mois
---	--	---	--

Aides financières à destination des familles :



6. Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Les prestations solidarité et insertion



Prestations et bénéficiaires : tendance 2024

Le revenu de solidarité active (RSA)

Au 30 juin 2024, le Doubs compte 12 245 bénéficiaires du RSA. Par rapport à 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 0,04%. Au niveau national, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 1,4%.

Cette baisse concerne la catégorie de bénéficiaires ne percevant pas une majoration pour isolement (-0,39%).

Le nombre de bénéficiaires du RSA avec majoration pour isolement progresse de 2,44%.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Au 30 juin 2024, le Doubs compte 10 450 bénéficiaires de l'AAH. Le taux de handicap de plus de la moitié de ces bénéficiaires est supérieur à 80%. Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 56% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent l'allocation à taux plein. 19% des bénéficiaires de l'AAH perçoivent un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources.

Parmi les 10 450 bénéficiaires de l'AAH, 1 000 perçoivent la Prime d'activité (soit 10 %). Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a augmenté de 0,81% en 2024 (+5% au niveau national).

La prime d'activité (PPA)

Au titre de juin 2024, le nombre de foyers allocataires de la Caf avec un droit versable à la prime d'activité s'élève à 31 946 dans le Doubs. Par rapport à 2023, le nombre de bénéficiaires de la Prime d'Activité a diminué de 3,6%, une baisse supérieure au niveau national (-2,82%). Pour 51,7% des foyers bénéficiaires, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf perçue (légèrement inférieur à 2023).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 2 664 foyers en juin 2024.



sur l'aide d'urgence consentie aux victimes de violences conjugales (AVVC)

Fin 2023, **une nouvelle aide d'urgence consentie aux victimes de violences conjugales (AVVC)** qui en font la demande, est mise en place et versée à partir du 1^{er} décembre 2023.

Cette aide est une prestation légale destinée à soutenir les victimes.

Elle est instaurée par la loi du 28 février 2023.

Selon le montant des ressources de la victime, elle peut prendre la forme :

- **d'une aide non remboursable** (subvention) ;
- **d'une aide remboursable** (prêt sans intérêt). Le remboursement se fera auprès de l'auteur des violences s'il est condamné à la peine complémentaire de remboursement du prêt ou auprès de la victime dans les autres cas.

Elle s'adresse à toutes personnes (allocataires ou non) victimes de violences conjugales commises par le conjoint, concubin, ou le partenaire de Pacs. Il peut également s'agir d'une relation passée. Il n'est pas nécessaire que la victime vive ou ait vécu avec l'auteur des faits.

425

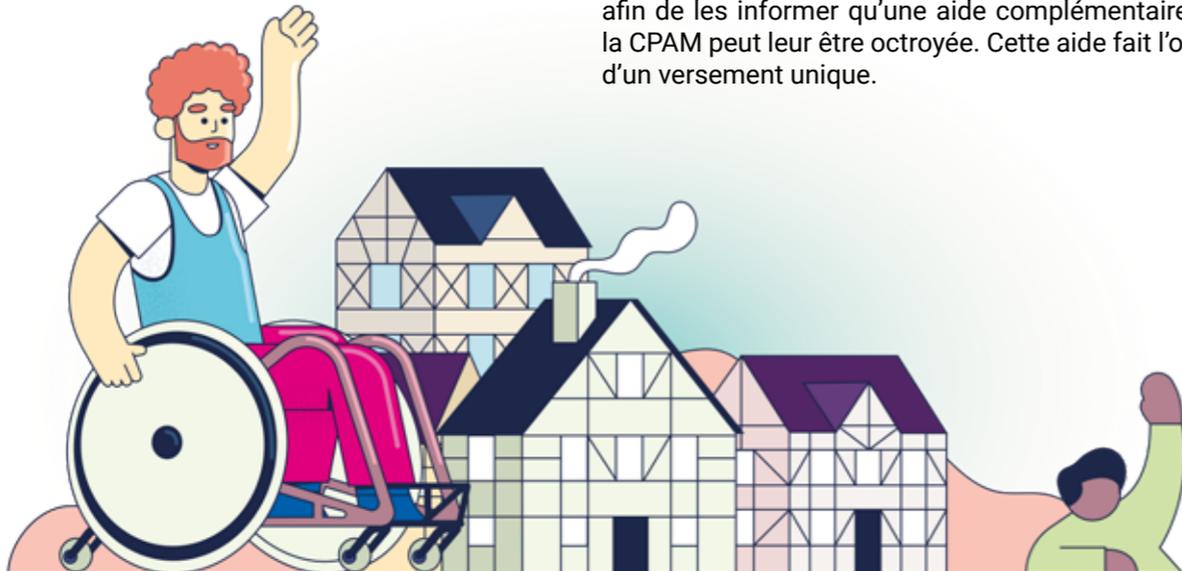
demandes ont été reçues sur l'année 2024

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Le déploiement des échanges dématérialisés se poursuit entre notre organisme et la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) s'agissant des demandes d'AAH et des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Une aide complémentaire pour les nouveaux bénéficiaires d'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) et d'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

Chaque trimestre, la Caf du Doubs adresse un courrier aux 30 à 40 nouveaux bénéficiaires d'AJPP ou d'AJPA afin de les informer qu'une aide complémentaire de la CPAM peut leur être octroyée. Cette aide fait l'objet d'un versement unique.



AXE 2 : GARANTIR UN ACCÈS EFFICACE AU JUSTE DROIT EN RÉNOVANT LE MODÈLE DE DÉLIVRANCE DES PRESTATIONS

1. Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

Les indicateurs 2024 : délais de démarche, réclamations

Indicateur (en jours)	Résultat Caf du Doubs fin 2024	Résultat national fin 2024
Délai moyen de démarches des Prestations Familiales	18,64	13,82
Délai de démarches des bénéficiaires des minima sociaux	15,9	12,1
Délai moyen de traitement des réclamations	10,85	10,31

Source : Artemis, Sidothèque et tableau de bord stratégique

84%

des allocataires déclarent être satisfaits des services de la Caf selon l'enquête de satisfaction sur les services de la Caf réalisée en 2023 au niveau national

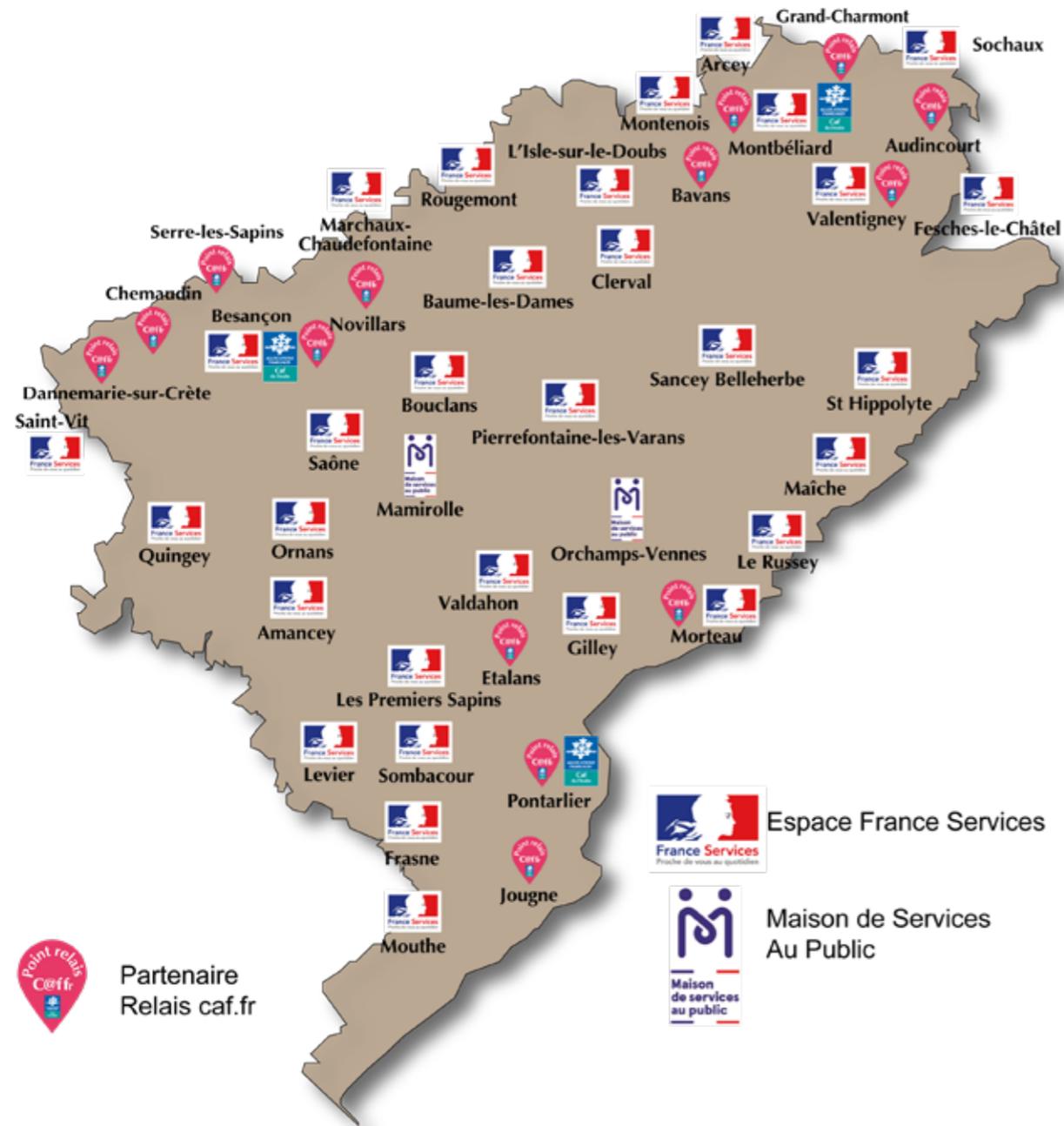
82% sont satisfaits de l'accueil téléphonique

86% sont satisfaits de l'accueil physique

90% sont satisfaits du site internet caf.fr

94% sont satisfaits de l'application mobile

Carte des points d'accueil



Modalités de contact de la Caf du Doubs

• Par courriel depuis l'espace Mon compte sur caf.fr ou sur l'application mobile

• Par téléphone

3230 Service gratuit + prix appel

• Par courrier à l'adresse suivante :

Caf du Doubs
2 rue Denis Papin
25037 BESANCON Cedex



sur

la médiation administrative

Partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de la qualité, la médiation administrative contribue à favoriser l'accès aux droits de nos allocataires, au versement du juste droit et à la bonne compréhension de la réglementation applicable.

Le rôle de la médiatrice administrative :

- Favoriser l'accès aux droits en menant une analyse globale de la situation de l'allocataire
- Prévenir les réitérations d'erreurs ou/et d'indus, en expliquant avec pédagogie et transparence, une législation encore trop souvent complexe
- Veiller au respect du principe du contradictoire en donnant une dernière possibilité à l'allocataire de faire entendre ses arguments et de demander un réexamen de sa situation
- Restaurer le lien, la confiance, entre l'usager et la Caf
- Intervenir à la suite d'une démarche préalable lorsqu'une situation de blocage persiste.

Impartiale, neutre et soumise à une stricte obligation de confidentialité, la médiatrice est également tenue au secret professionnel.

La médiation administrative en 2024 :



1 700 mails reçus et traités

dont 47 demandes des Délégués du Défenseur des Droits



Au 1^{er} octobre 2024, une responsable Démarche Qualité Intégrée en charge de la médiation administrative et Relais Informatique et Liberté, est nommée à la Caf du Doubs.



S'en sont suivies des rencontres **partenariales** avec le médiateur régional de France Travail et les médiateurs administratifs des Caf de Bourgogne-Franche-Comté, puis avec les Délégués du Défenseur des Droits de Bourgogne-Franche-Comté. Autant d'occasions d'échanges constructifs autour de la réforme France Travail et d'actualités réglementaires impactantes.

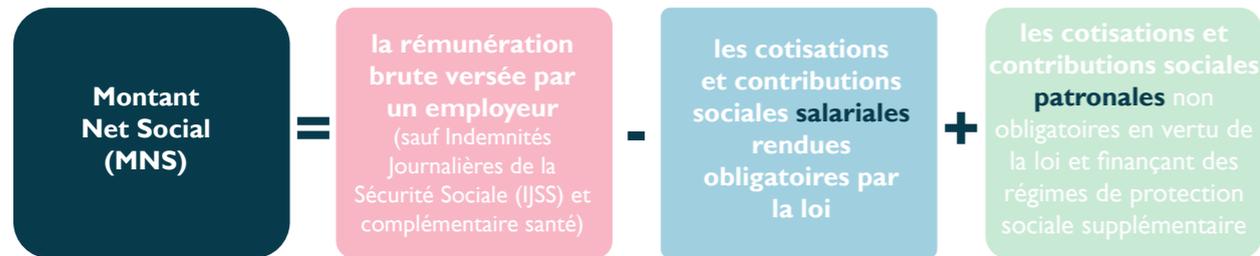


Depuis le 22 novembre 2024, les usagers insatisfaits peuvent saisir leur médiateur depuis leur espace MonCompte du site caf.fr.

Simple et rapide, cette démarche en ligne permet aussi de suivre l'évolution du traitement de leur demande en se connectant à leur espace personnel.

2. Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source

Une nouvelle référence, le Montant Net Social (MNS) a été créée par un arrêté du 31 janvier 2023 pour le calcul du RSA et de la Prime d'activité. Le montant net social a été affiché progressivement sur les bulletins de salaires et les décomptes de prestations à compter de juillet 2023. Il s'agit d'un montant de référence calculé par l'employeur ou l'organisme versant la prestation. Généralisé en janvier 2024, il permet aux usagers de mieux identifier les ressources à déclarer aux organismes sociaux.



Le montant net social constitue une étape supplémentaire de simplification et de la sécurisation du parcours déclaratif dans le cadre de la solidarité à la source.

En effet, à ce jour, les données déclaratives sont importantes et génératrices d'erreur car le système est complexe.

Ainsi, le MNS contribuera, à terme, au pré remplissage de certaines déclarations améliorant l'accès aux droits et renforçant la stabilité des droits, en premier lieu pour les déclarations trimestrielles de prime d'activité et de Rsa en 2025.

3. Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale

La Caf du Doubs décline chaque année sa politique de contrôle à travers un plan de contrôle qui poursuit deux finalités en tant que garante de la gestion des fonds publics qui lui sont confiés : favoriser l'accès aux droits et lutter contre les erreurs et la fraude, afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et des aides d'action sociale attribuées aux allocataires, aux structures et collectivités locales.

Un plan de contrôle est déployé tant sur le volet des prestations légales que sur le volet des opérateurs sociaux (gestionnaires de structures du champ de compétence de la Caisse d'allocations familiales). Il est décliné selon deux risques : **le risque d'erreur métier** garantissant le traitement correct des dossiers par les gestionnaires conseil et **le risque d'erreur dans les déclarations des données par les allocataires et partenaires**. Il comporte à la fois un volet curatif et un volet préventif.

Sur un volet curatif, en 2024, **12 531 contrôles** couvrant le risque d'erreur des allocataires dans leurs déclarations ont été réalisés sur place et sur pièces dans le cadre de ce plan de contrôle. Ils ont permis de **régulariser près de 8,8 M€ de droits, dont 6,8 M€ sous forme d'indus et 2 M€ sous forme de rappels**.

Les contrôleurs sur place sont des acteurs majeurs de ce plan de contrôle.

Ces contrôleurs des situations allocataires sont des agents assermentés titulaires d'une carte professionnelle.

Ils ont réalisé **1087 contrôles en 2024** au domicile des allocataires, aux accueils de la Caf. En 2024, ces contrôles sur place prestations ont permis de **régulariser les droits à hauteur 3 978 850€**.



5 contrôleurs assermentés des situations allocataires sur le département

En 2024, **1 087 dossiers** ont été régularisés en suite d'un contrôle sur place



En moyenne un contrôle est réalisé en 4 mois, délai moyen nécessaire entre la préparation, le contrôle et la rédaction du rapport. Une charte du contrôle est disponible sur le site caf.fr.

Ces contrôles représentent une action prioritaire pour lutter contre la fraude aux prestations sociales. La politique de lutte contre la fraude est un enjeu de justice sociale et d'égalité de traitement de nos allocataires et partenaires, avec pour objectif le juste droit et le rétablissement de la confiance entre une Caf et ses allocataires.

1 contrôleur des gestionnaires de structures sociales

du champ de compétence de la caisse d'allocations familiales (établissements d'accueil de jeunes enfants, accueils de loisirs, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, relais petite enfance, relais assistantes maternelles, médiation familiale). Il joue également un rôle essentiel dans le versement du juste droit, dans un contexte de développement de nos partenariats. Il a effectué ses contrôles majoritairement par des visites sur place. En 2024, le contrôleur a vérifié le juste financement de 3 560 940 € d'aides versées au titre des années 2023 et 2022 (**26 contrôles réalisés**).

La fraude en quelques chiffres en 2024

298 allocataires ont vu leurs agissements qualifiés de frauduleux, soit un montant de préjudice total de 2 573 098 €.

La majorité de ces fraudes a porté sur des omissions ou fausses déclarations.

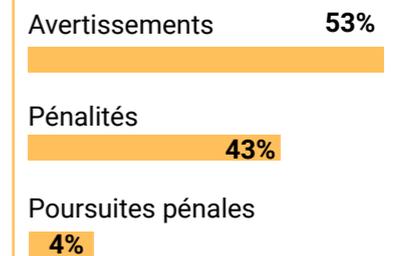
Typologies des fraudes en 2024

- Faux et usages de faux
- Fraudes à l'isolement
- Omissions et fausses déclarations

Des sanctions ont été prononcées à l'encontre de ces allocataires : avertissements, pénalités ou poursuites pénales.

Depuis 2024, les pénalités sont majorées de 10% au titre des frais de gestion.

Répartition des sanctions en pourcentage des situations qualifiées de fraude



Les trois prestations les plus concernées par les agissements frauduleux sont le RSA, la prime d'activité, et les aides au logement.

Notre action dans ce domaine s'opère d'ailleurs en partenariat avec le Conseil départemental pour les bénéficiaires de RSA.

La Caf du Doubs agit pour prévenir ces situations d'indus par des actions pédagogiques :

- **campagnes de contacts sortants** pour inciter à la régularisation spontanée de la situation maritale, déclaration du départ des enfants, tutoriels envoyés aux nouveaux bénéficiaires pour effectuer les déclarations trimestrielles de ressources...
- **rappels aux obligations déclaratives pour les allocataires présentant des indus longs et répétés** détectés à la suite de contrôles. En 2024, la Caf du Doubs a envoyé 599 lettres de rappel aux obligations.

L'objectif est bien de prévenir les erreurs en insistant auprès des allocataires sur le caractère obligatoire et immédiat de la déclaration des changements de situation, en les sensibilisant aux conséquences de déclarations erronées.

Deux représentants de la Caf ont eu l'occasion de rappeler l'importance de ces déclarations de changements lors d'une intervention radiophonique sur France Bleu le 17 janvier 2024.

zoom

sur le télérecouvrement

1952 appels passés dans le cadre d'actions de télérecouvrement.

Taux de promesses de paiements honorées : **64,1%**.

Le télérecouvrement s'inscrit dans une volonté globale de la Caf du Doubs d'améliorer la qualité de ses relations avec ses usagers. Il s'agit d'une démarche proactive et amiable du recouvrement.

Rôle de conseil : par ailleurs ces appels permettent de rediriger les allocataires vers le bon service en cas de mise à jour nécessaire de leur dossier.

Le traitement de ces créances est une obligation légale des Caf. Il répond à l'enjeu de gestion des fonds publics, mais également de responsabilisation de l'allocataire, notamment dans le cas où il a lui-même commis une erreur dans ses déclarations, volontaire ou non. La politique de recouvrement amiable et contentieux vise à recouvrer les sommes indûment versées auprès des allocataires tout en s'adaptant à leurs capacités de remboursement, par la prise en compte de leur situation familiale et professionnelle.

Chiffres clés

46 577

indus détectés en 2024 pour un montant de

28 744 869 €

Soit +8% en montant et -2% en nombre par rapport à 2023. Le montant moyen d'indu a augmenté de 10,2% passant de 554,86 euros en 2023 à 617, en 2024.

27 632 548 €

ont été recouverts en 2024.

Les indus liés aux prestations familiales et RSA représentent **45,5 %** de la totalité des indus, soit une somme de

13 104 174 €

12 127

remboursements directs effectués pour un montant de

3 278 737 €

Notre action de recouvrement reste efficace et est en légère augmentation (96,4% sur l'année 2024 contre 95% sur 2023).

Source : requête pilotage du recouvrement / résultats nationaux recouvrement.

Chaque allocataire, à la réception d'une notification d'indu, peut faire valoir un droit de recours qui s'appuie sur deux piliers : faire confiance et faire simple, par la mise en place de dispositions visant à réduire la complexité des parcours administratifs, alléger les normes et accélérer la dématérialisation des procédures.

Ainsi, selon la situation, l'allocataire dispose de plusieurs voies de recours :



- Le recours amiable : la **Commission de Recours Amiable** - commission émanant du Conseil d'administration statue sur les recours relatifs aux décisions de la Caf en matière de prestations légales.

- Le recours aux juridictions : **97 dossiers transmis aux différentes instances judiciaires :**

- Tribunal administratif : 48 dossiers
- Tribunal judiciaire - Pôle Social : 41 dossiers
- Opposition à contrainte : 8 dossiers
- Cour d'appel : 0 dossier

11 réunions de la CRA :

444 contestations examinées par la CRA en 2024 :
435 rejets
7 accords
2 accords partiels

2 544 demandes de remises de dettes sur 11 réunions tenues en 2024

représentant une masse financière de

2 443 527 millions d'euros

Origine des indus :

Omission de l'allocataire

75%

Erreur de la Caf

10%

Autres

15%

Décisions rendues :

Remises de dettes totales :

837 379 €

Remises de dettes partielles :

557 611 €

Rejets et maintiens partiels :

1 048 537 €

Améliorer le juste droit par le renforcement de la Démarche Qualité Intégrée (DQI) à la Caf du Doubs

La Caf du Doubs a décidé en 2024 de renforcer sa démarche qualité transverse dans un double objectif :

- de meilleure maîtrise des risques, au regard de sa responsabilité de gestionnaire de deniers publics et dans un système de calcul des droits fondé essentiellement sur les déclarations des allocataires ;
- de meilleure efficacité globale, grâce à un renforcement du pilotage, mais aussi du suivi des objectifs de la Caf.

La direction a ainsi décidé de créer un poste de coordonnateur de la démarche qualité, afin d'accompagner l'ensemble de l'encadrement dans le pilotage des activités pour améliorer le paiement à juste droit : analyse des écarts et des sources de non qualité, propositions d'actions d'amélioration, supervision de la mise en œuvre de celles-ci.

Ce renfort a ainsi permis d'organiser des ateliers qualité réunissant différents profils de collaborateurs métiers sur une thématique donnée, par exemple la prise en compte d'un changement de situation professionnelle d'un allocataire.

L'évolution de notre démarche qualité repose sur un plan d'actions comprenant **2 axes stratégiques et 8 actions** :

Axe 1 : Communiquer, former et outiller :

- Action 1 : Communiquer sur les enjeux de la démarche
- Action 2 : Informer les salariés
- Action 3 : Compléter les outils de suivi
- Action 4 : Former les nouveaux arrivants
- Action 5 : Consolider les connaissances

Axe 2 : Accompagner et animer :

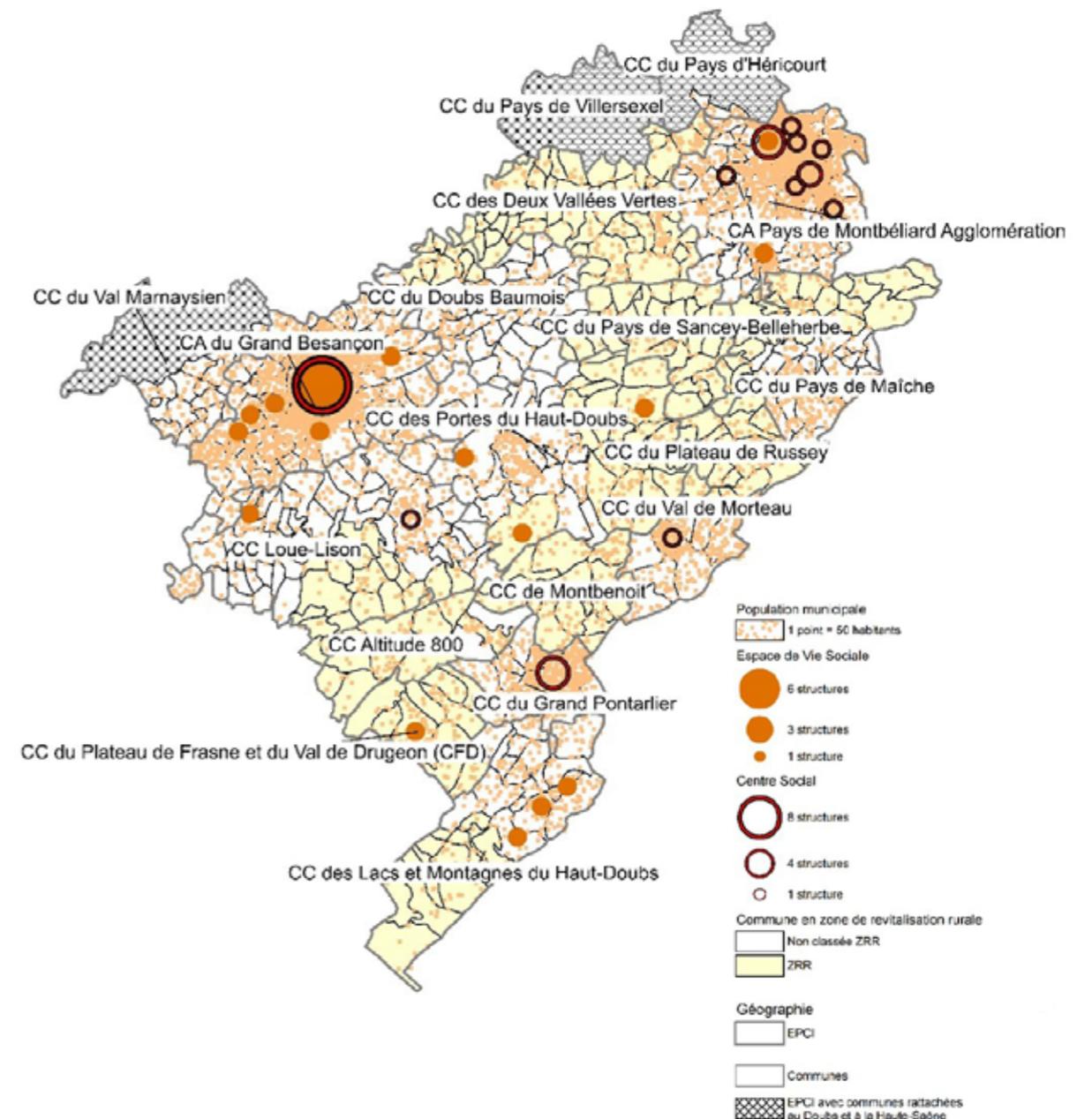
- Action 6 : Diagnostiquer/consolider le pilotage des processus
- Action 7 : Favoriser la responsabilité et l'engagement collectifs dans la démarche qualité
- Action 8 : Consolider l'animation du pilotage.

Ces différentes actions seront à mettre en œuvre au cours de l'année 2025.

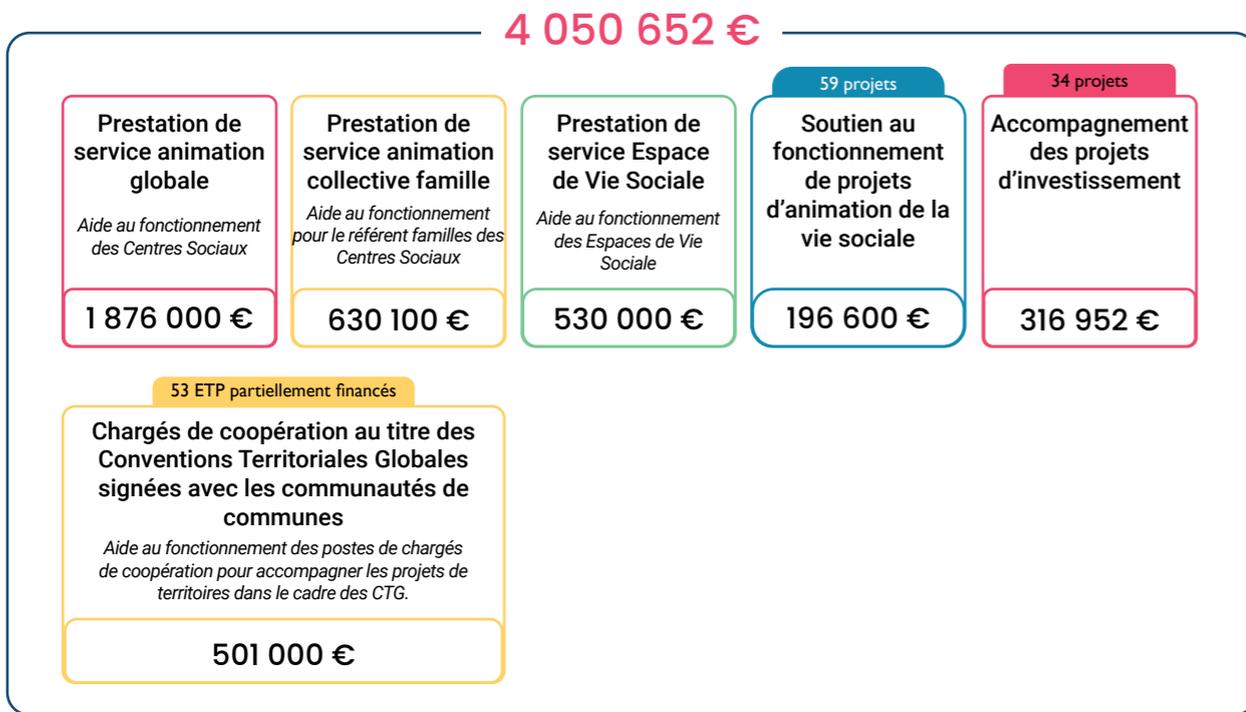
AXE 3 : MOBILISER TOUS LES LEVIERS DE PERFORMANCE DE LA BRANCHE ET ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS

1. Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, avec les autres organismes sociaux et les partenaires locaux

Structures Espaces de Vie Sociale et Centres Sociaux en 2024



Soutien financier auprès des partenaires :



Convention territoriales globales (CTG)

La Convention territoriale globale (CTG) est **une démarche pour construire un projet social** sur le territoire d'une communauté de communes. La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la convention, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire. Les partenaires comme les associations, les crèches, les ALSH, l'Etat, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA ou encore France Travail sont mobilisés pour disposer d'une vision globale.

Cette démarche aboutit à la signature d'une convention de partenariat entre la Caf et l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur 5 ans. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

En 2024, l'intégralité des territoires du Doubs dispose d'une CTG signée à l'échelle de l'EPCI. Cette année, les CTG de la communauté de communes du Pays de Maïche et de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs ont été renouvelées.

8^{ème} Conférence de l'Animation de la vie sociale

Le 14 novembre 2024 a eu lieu la 8^{ème} conférence annuelle de l'animation de la vie sociale **sur la thématique de la culture comme vecteur du vivre ensemble**. Cette rencontre annuelle a pour objectif de renforcer les liens et les relations entre les centres sociaux, les espaces de vie sociale et la Caf du Doubs.

Cela traduit bien nos engagements réciproques pour favoriser le vivre ensemble et permettre aux habitants des territoires de devenir acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie, du développement de l'éducation et de l'expression culturelle, du renforcement des solidarités de voisinage et de la prévention des exclusions.

L'animation de la vie sociale connaît une réelle dynamique sur le département.

En 2017 le département comptait 21 Centres sociaux et 6 EVS soit 27 structures.

Fin 2024 le département compte 24 centres sociaux et 22 EVS soit 46 structures.

Cette dynamique est le fruit de la politique du Conseil d'Administration inscrite dans les orientations nationales de la branche famille, déclinée sur le terrain par les interventions des chargés de conseils et de développement.

Bilan 2024 du Schéma départemental des services aux familles (SDSF)



Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) est l'instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles.

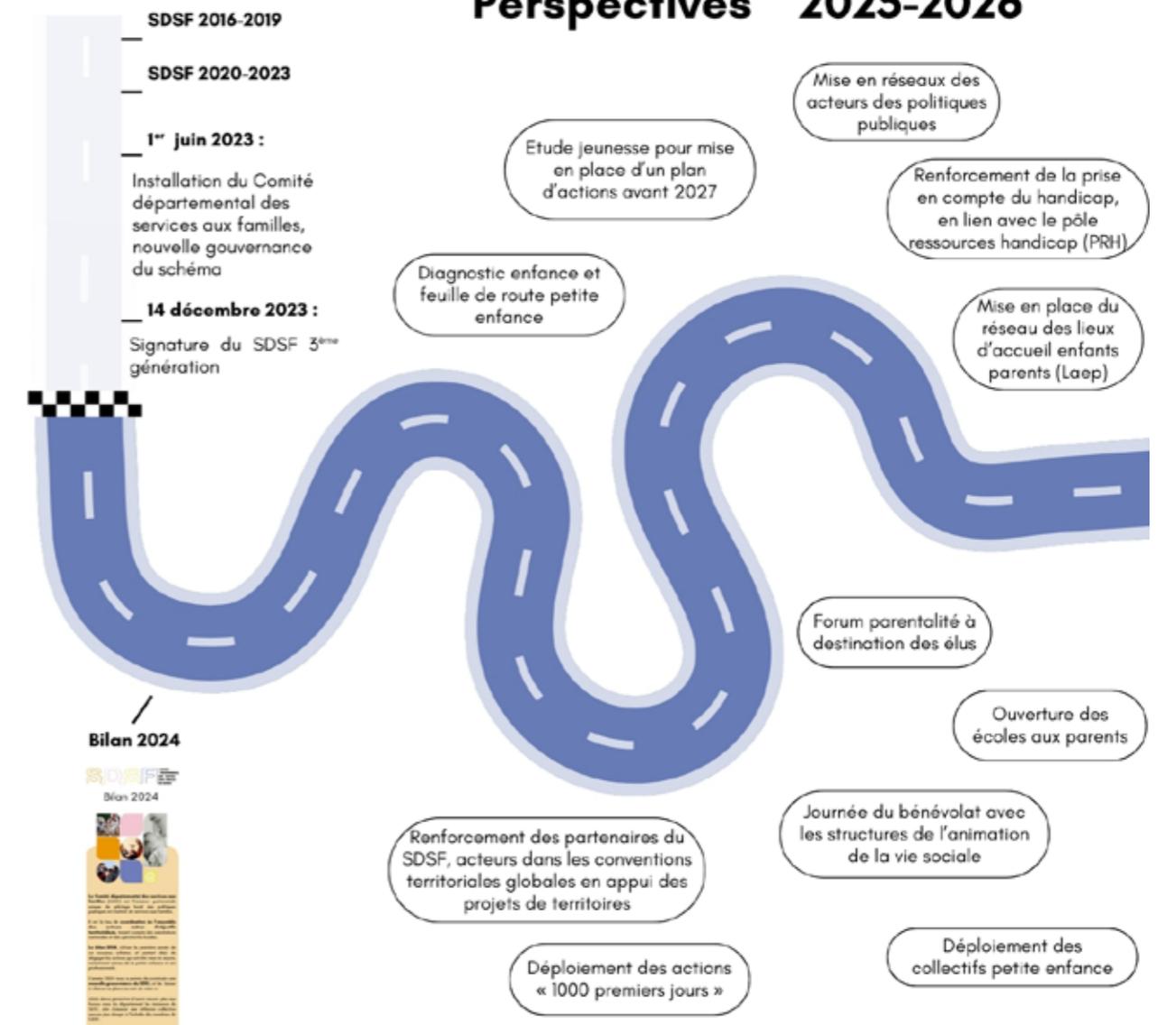
Il est le lieu de **coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés**, tenant compte des orientations nationales et des spécificités locales.

Le bilan 2024 clôture la première année de ce nouveau schéma, et permet déjà de dégager les actions qui ont été mises en œuvre, notamment autour de la petite enfance et ses professionnels.

L'année 2024 nous a permis de construire une **nouvelle gouvernance du SDFS**, et de laisser à chacun sa place au sein de celui-ci

2025 devra permettre d'ouvrir encore plus les instances du SDFS, afin d'asseoir une réflexion collective élargie à l'échelle des membres du CDSF.

Perspectives 2025-2026





1



DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Objectifs

Définir les priorités territoriales de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Identifier les besoins des professionnels, dont les assistants maternels.

Chiffres clés

2 458 places du jeune enfant en prestation de service unique (PSU), pour 100 EAJE



351 élèves de 2 ans scolarisés en toute petite section

27 relais petite enfance

4 visites coordonnées des EAJE, avec la DDETSPP, le Conseil départemental et la Caf

Réalisations

- Une étude départementale à l'adresse des assistants maternels du Doubs.
- Renforcement de la collaboration avec France travail sur le suivi des crèches à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - 35 EAJE labellisés.
- Le pôle ressources handicap a été sollicité par 24 partenaires.

2



CONFORTER UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE SUR LA THÉMATIQUE DE L'ENFANCE À LA JEUNESSE

Objectifs

Mettre en réseau les animateurs jeunesse et promouvoir leur métier.

Porter des actions partenariales d'accès aux droits des jeunes.

Chiffres clés

51 projets éducatifs de territoires



23 promeneurs du net

18,9 ETP de la prestation de service jeunes

Réalisations

- Poursuite du déploiement de « grandir en milieu rural » par la Mutualité sociale agricole.
- 44 groupes de jeunes reçus à l'occasion des jury ID Jeunes.
- Déploiement du premier plan d'actions multi partenarial, pour accompagner les jeunes dans le développement de leurs compétences psychosociales.

3



VALORISER LE RÔLE DES PARENTS ET CONTRIBUER À PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC OU PAR LES ENFANTS

Objectifs

Mettre en réseau les acteurs de la parentalité.

Aller vers les collectivités territoriales pour les accompagner sur la parentalité.

Chiffres clés

55 actions soutenues par le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) sur 10 EPCI

1 lieu ressource parentalité sur le Pays de Montbéliard Agglomération

18 Laep sur **6** EPCI

Réalisations

- 51 familles bénéficiaires du droit au répit pour les parents d'enfants en situation de handicap.
- 8 avril 2024, une journée dédiée aux professionnels de la parentalité : plus de 100 personnes réunies à Vieux Charmont.
- Le département du Doubs est un terrain d'expérimentation du territoire numérique éducatif (TNE), porté par l'Education nationale en lien avec le Céméa.

4



ACCOMPAGNER LES HABITANTS SUR LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectifs

Renforcer le réseau des structures de l'AVS, et porter sa connaissance auprès des élus.

Promouvoir l'engagement citoyen et le bénévolat.

Chiffres clés

45 structures AVS **24** centres sociaux

11 EPCI couverts par une structure de l'animation de la vie sociale **21** espaces de vie sociale

Réalisations

- Une dynamique AVS toujours présente, qui a permis le passage d'une structure EVS en centre social à Ornans, avec une forte implication de la collectivité locale.
- Les réunions de bassin de vie donnent une perspective de travail 2025 sur le bénévolat, qui pourra se traduire par une journée dédiée à cette thématique en 2026, telle que programmée au SDSF.
- Conférence annuelle de l'AVS le 14 novembre 2024 à Pierrefontaine-les-Varans, sur la thématique de la culture, 90 personnes présentes.

2. Assurer un pilotage efficient des ressources de la Branche et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau

Qualité de vie au travail

La Direction de la Caf du Doubs a signé avec ses représentants du personnel, le 19 décembre 2022, un accord relatif à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la Qualité de vie au travail (QVT). Dans cet accord, la Direction de la Caf du Doubs s'engage à **développer la Qualité de vie au travail à travers le développement de la communication, la prévention et la détection des risques.**

Pour ce faire, en 2024, une **plateforme documentaire dédiée à la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)** a été mise à disposition des salariés et des actions de communications ont été menées afin de développer l'information et la communication sur différentes thématiques comme le handicap, le droit à la déconnexion, les violences au travail, la gestion des incivilités.



La politique handicap de la Caf du Doubs

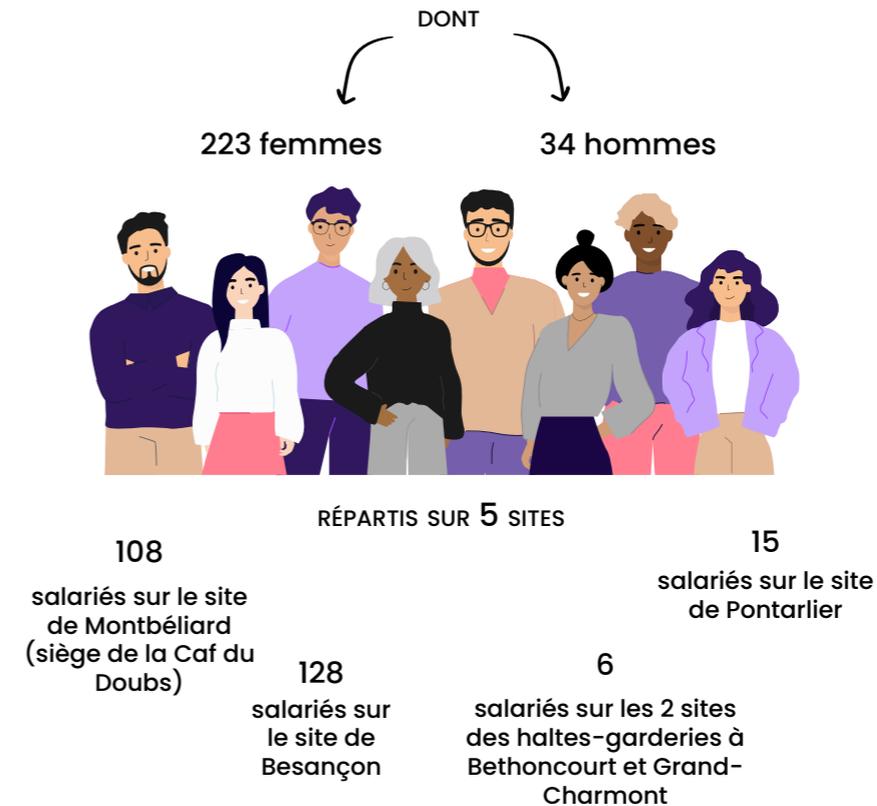
En 2024, la Caf du Doubs a renforcé son **engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap**, notamment à travers la création de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) et la désignation d'un nouveau référent Handicap. Ces initiatives ont permis de **développer des actions qui favorisent l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.**

Dans ce cadre, la Caf du Doubs a participé pour la première fois au **DuoDay**, le 21 novembre 2024. Cet événement national vise à **promouvoir l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap**. À cette occasion, six stagiaires ont été accueillis et ont formé des duos avec des collaborateurs de la Caf, afin de découvrir différents métiers et environnements de travail.

Par ailleurs, le partenariat renforcé avec Cap Emploi et l'AGEFIPH a permis de réaliser **plusieurs études de postes pour des salariés en situation de handicap**. Ces analyses ont conduit au financement et à la mise en place d'aménagements de postes adaptés, tels que des bureaux réglables en hauteur, des sièges ergonomiques, des souris spécifiques ou encore des casques adaptés, afin de répondre aux besoins identifiés et d'améliorer les conditions de travail.

Des salariés au service des allocataires du Doubs

257 collaborateurs au service des allocataires du Doubs



Ancienneté moyenne des collaborateurs au sein de la Caf :

16,5 ans

Âge moyen des salariés :

44 ans

13 stagiaires accueillis

Taux d'absentéisme moyen de 2024 pour maladie des salariés de la Caf du Doubs :

4,11%

La Caf du Doubs est soucieuse du **développement des compétences de ses salariés.**

Ainsi, en 2024,

207 salariés ont été formés ce qui représente **80,54%** de l'effectif total.

De plus, **1** salarié a été diplômé d'un Contrat de Qualification Professionnelle en Management Opérationnel

La Caf du Doubs a le souci de **favoriser la conciliation vie professionnelle/vie personnelle** de ses salariés en :

- proposant jusqu'à **3 jours de télétravail** par semaine.
En 2024, 196 salariés ont pu ainsi bénéficier de jours de télétravail.
- permettant le **temps partiel**.
60 salariés ont bénéficié d'un temps partiel en 2024.

En 2024, la Caf du Doubs a recruté **69** salariés dont :





3. Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du système d'information

Afin de garantir la sécurité des données de nos allocataires, le service informatique a mené des actions quotidiennes pour maintenir le taux de fiabilité du système d'information de la Caf du Doubs au-delà de 98%. Dans le même but, le département Ressources a mis en place un système d'impression sécurisé.

De plus, afin d'optimiser l'utilisation et la sécurité du Système d'information de la Caf du Doubs, le service informatique a réalisé six séances d'informations auprès des salariés volontaires, relatives à l'utilisation des différents outils bureautiques et à la sécurité des données.



4. Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers

Jury initiatives jeunes

La Caf du Doubs organise des jurys ID Jeunes qui ont vocation à :

- soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes de 11 à 17 ans
- valoriser les jeunes qui s'impliquent dans un projet collectif
- participer au développement des compétences des jeunes, notamment à l'oral



zoom

Un groupe de jeunes accompagnés par le service jeunesse de la Commune de Seloncourt a retenu l'attention du jury en 2023 et 2024. Le groupe s'est constitué en 2020, l'année du confinement. Les jeunes dépourvus d'activités régulières se sont retrouvés pour faire de la marche dans les environs de Seloncourt. À ce groupe se sont joints des jeunes porteurs de Handicap encadrés par la Fondation Plurielle. Une cohésion forte s'est mise en place pour aller plus loin dans les randonnées.

Ainsi, en 2023, les jeunes ont réussi la grande traversée du Jura. En 2024, ils ont réalisé le tour de la partie française du Mont-Blanc. Ce projet compile deux axes fondamentaux pour favoriser l'émancipation des jeunes, à savoir, l'engagement dans la durée et le dépassement de soi. Il favorise également l'inclusion des jeunes porteurs de handicap.

Jury initiatives habitants

La Caf du Doubs organise des jurys ID Habitants qui ont vocation à :

- permettre aux habitants la mise en œuvre sur leurs territoires de projets d'intérêt collectif
- favoriser la solidarité, la citoyenneté et l'animation locale.

Les 12 groupes d'habitants rencontrés ont présenté des projets très variés tels que la cuisine solidaire, l'installation de boîtes à livres, l'organisation d'un séjour d'été, le projet d' « aller vers » les personnes âgées isolées de la Commune, etc.

Le jury permet de valoriser et de soutenir l'engagement bénévole sur les territoires.



Participation record des jeunes de Bourgogne-Franche-Comté au concours Jeunes, solidaires et citoyens 2023-2024

L'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), en partenariat avec l'Éducation Nationale, organisait la cinquième édition du concours national « Jeunes, solidaires et citoyens ». À cette occasion, la Caf du Doubs a accueilli les membres du jury régional représentant l'Éducation nationale et différents organismes de Sécurité sociale de Bourgogne-Franche-Comté, le 7 mars 2024.

Le succès de cette nouvelle édition témoigne de l'importance de continuer à faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale et sur leur propre rapport à celle-ci.

Pour les membres du jury, c'est aussi un moment d'observation et de réflexion très enrichissant autour de la jeunesse d'aujourd'hui, ses centres d'intérêt et sujets de mobilisation.

Tous les membres du jury ont souhaité saluer le travail de l'ensemble des participants aux 37 réalisations déposées, ainsi que les enseignants et intervenants extérieurs qui les ont accompagnés.

A noter que parmi les huit lauréats célébrés lors de la cérémonie nationale de remise des prix qui s'est tenue le 14 mai au Ministère du travail, de la santé et des solidarités à Paris, la région Bourgogne-Franche-Comté a eu le plaisir d'être représentée par les élèves d'une classe de première Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S). Leur projet « *Un nouveau mois pour un nouveau moi* » qui traite de l'addiction aux écrans, propose un calendrier constitué d'une série de défis pour encourager les jeunes à explorer des activités alternatives et à renforcer les liens sociaux « hors ligne ».

Plus d'infos sur les lauréats du concours en scannant le QR code :



5. Renforcer l'engagement de la Branche dans la transition écologique

Responsabilité environnementale de nos activités

CHIFFRES CLÉS 2024

282 865 km

professionnels
parcours

(dont 87 884 kms effectués
en train et 53 484 kms en
voiture électriques)

6,83 tonnes

(3,4 tonnes en 2023)

de papier consommés
en 2024

(cette augmentation
s'explique par la
prise en compte des
enveloppes dans le
nouveau calcul 2024)

19,13 tonnes

de déchets produits

(15,62 tonnes en 2023)

(+22,47 % notamment sur
les déchets ménagers, les
papiers et cartons du au fait
des déchets d'ameublement
pour 4,63 tonnes entièrement
recyclés)

62,35 %

de déchets recyclés
en 2024

(43,45% en 2023)

(près de 4 tonnes de
déchets recyclés en plus
par rapport à 2023)

Enlèvement de
matériel informatique
en 2024 :

0,57 tonne

(1,73 tonne en 2023)

Le plan de traitement des déchets

Mis en œuvre depuis
2014, ce plan nous
permet de recycler
100% du papier et du
carton grâce aux
« croc-feuilles » installés
dans chaque bureau
et aux contenants plus
importants sur chaque
étage.

La consommation des fluides

La consommation énergétique des fluides a diminué de l'ordre de -17,7% sur 2024 par rapport à 2023. Les consommations de gaz ont diminué de 19,63 % et les consommations de chauffage urbain de 23,49 %. Quant aux consommations électriques, elles ont diminué de près de 8,53 % en 2024 par rapport à 2023.

La flotte automobile

La flotte automobile est composée de 23 véhicules dont 6 électriques.
Moyenne d'émission de la flotte : 129,604 gCO2/km

Bilan des collectes 2024

pour les sites de Besançon et de Montbéliard

**Les vêtements
et chaussures**
11 095 kg
Récupérés par FRIP'VIE sur Montbéliard
et INSER'LOOK sur Besançon

**Les bouchons
plastique / liège**
75 kg
Récupérés par l'association RECUPLAST

Les mégots
59 600 mégots
Récupérés par la société MEGO!

Les piles
160 kg
Récupérés par la société COREPILE

Matériels d'écriture
72 kg
Récupérés par l'association RECUPLAST

L'effet des mégots recyclés sur la planète :

14.9 kg Mégots recyclés = **0.16 MWh** D'énergie économisés = **29 800 m³** D'eau non pollués = **34.27 kg** De CO² non-émises (par rapport à l'incinération)

Quelques actions réalisées par le groupe développement durable



• Une collecte de boîtes solidaires

Le groupe développement durable a fait appel à la générosité des salariés pour contribuer à une grande collecte solidaire de fin d'année. La collecte concernait des boîtes cadeaux contenant plusieurs éléments : un accessoire chaud, un loisir, une gourmandise, un produit de beauté ou d'hygiène ainsi qu'un mot doux ou dessin.

Les dons ont été reversés à la MJC Palente ainsi qu'aux Restos du coeur qui ont distribué ces boîtes à des personnes démunies pour les fêtes de fin d'année.



• Don du sang

50 salariés volontaires ont donné leur sang le 5 et le 12 décembre 2024.

LEXIQUE

A

AAD : Aide et accompagnement à domicile

AAH : Allocation aux adultes handicapés

AB : Allocation de base

ADE : Allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant

ADI : Allocation différentielle internationale

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AF : Allocations familiales

AFAS : Aides financières d'action sociale

AGED : Allocation de garde d'enfant à domicile

AJPA : Allocation journalière du proche aidant

AJPP : Allocation journalière de présence parentale

ALE : Allocation logement étudiant

ALEDD : Association pour les loisirs des enfants différents mais déterminés

ALF : Allocation de logement familial

ALS : Allocation de logement social

ALSH : Accueils de loisirs sans hébergement

APE : Allocation parentale d'éducation

APJE : Allocation pour jeune enfant

APL : Aide personnalisée au logement

ARIPA : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

ARS : Allocation de rentrée scolaire

ARS : Agence régionale de santé

ASAP : (Loi) d'accélération et de simplification de l'action publique

ASF : Allocation de soutien familial

ASFR : Allocation de soutien familial recouvrable

ATL : Aide aux temps libres

AVA : Assurance vieillesse des aidants

AVF : Aide aux vacances familiales

AVIPS : (crèches) à vocation d'insertion professionnelle et sociale

AVPF : Assurance vieillesse des parents au foyer

AVS : Aide aux vacances sociales

AVS : Animation de la vie sociale

AVVC : Aide aux victimes de violences conjugales

B

BAFA : Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur

BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

BCG : Budget commun de gestion

BFC : Bourgogne-Franche-Comté

C

CA : Conseil d'administration

CAF : Caisse d'allocations familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CC : Communauté de communes

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAP : Consultation des données allocataires par les partenaires

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CDSF : Comité départemental des services aux familles

CE : Contrat enfance

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CEMEA : Centre d'entraînement de méthodes d'éducation active

CF : Complément familial

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT : Confédération générale du travail

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CI : Contrôle interne

CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CIJ : Centre d'information jeunesse

CLAP : Comité local d'aide aux projets

CLAS : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

CLCA : Complément de libre choix d'activité

CMG : Complément de mode de garde

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CODIR : Comité de Direction

COFASI : Commission financière des aides sociales individuelles

COFASCO : Commission financière des aides sociales collectives

COG : Convention d'objectifs et de gestion

COPIL CI DQI : Comité de pilotage du contrôle interne et de la démarche qualité intégrée

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPE : Collectif petite enfance

CPME : Confédération des petites et moyennes entreprises

CPOG : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion

CRA : Commission de recours amiable

CRIJ : Centre régional d'information jeunesse

CSE : Comité social et économique

CSU : Conseiller de service à l'utilisateur

CTG : Convention territoriale globale

D

DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DGFIP : Direction générale des finances publiques

DLA : Dispositif local d'accompagnement

DQI : Démarche qualité intégrée

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

E

EAJE : Établissement d'accueil du jeune enfant

EFS : Établissement France Services

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETP : Equivalent temps plein

ETPMA : Équivalent temps plein en moyenne annuelle

EVS : Espace de vie sociale

F

FAAD : Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés

FAQ : Foire aux questions

FASTT : Fonds d'action sociale du travail temporaire

FDC : Fonds départemental de compensation du handicap

FILCAF : Fonds d'intervention logements caf

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

FNAE : Fédération nationale des auto-entrepreneurs

FO : Force ouvrière

FSL : Fonds de solidarité logement

G

GBM : Grand Besançon Métropole

GCA : Gestionnaire conseil allocataire

GED : Gestion électronique de documents

GRH : Gestion des ressources humaines

H

HLM : Habitation à loyer modéré

I

IJSS : Indemnité journalière de Sécurité Sociale

IRP : Instances représentatives du personnel

L

LAEP : Lieux d'accueil enfants-parents

LSF : Langue des signes françaises

M

MAM : Maison d'assistant(e)s maternel(le)s

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDR : Maîtrise des risques

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MFS : Maison france services

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MNS : Montant net social

MSA : Mutualité sociale agricole

MSAP : Maison de services au public

N

NIR : Numéro d'identification au répertoire (n° de sécurité sociale)

O

OSVC : Oracle Service Cloud

P

PACS : Pacte civil de solidarité

PAH : Prêt d'amélioration de l'habitat

PAJE : Prestation d'accueil du jeune enfant

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

PDL : Plan de développement local

PEMM : Prêt d'équipement ménager et mobilier

PERL'S : Plan d'éco-responsabilité local et social

PFS BSCO : Plateforme de Service téléphonique de Bourgogne-Franche-Comté

PMA : Pays de Montbéliard et agglomération

PMI : Protection maternelle et infantile

PPA : Prime d'activité

PRE : Prime de retour à l'emploi

PREPARE : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

PRH : Pôle ressources handicap

PSEJ : Prestation de service enfance jeunesse

PSO : Prestation de service ordinaire

PSU : Prestation de service unique

Q

QVT : Qualité de vie au travail

QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail

R

RAM : Relais assistants maternels

RDD : Rendez-vous des droits

RDDE : Rendez-vous des droits élargis

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RIAS : Règlement intérieur d'action sociale

RLS : Réduction de loyer de solidarité

RPE : Relais petite enfance

RSA : Revenu de solidarité active

RSO : Responsabilité sociétale des organisations

S

SDAVS : Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

SDSF : Schéma départemental des services aux familles

SENACS : Système d'échanges national des centres sociaux

SNAP : Service national d'appui à la production

SRAP : Système régional d'appui à la production

SUD : Union syndicale solidaires

T

TA : Tribunal administratif

TAP : Temps d'activités périscolaires

TASS : Tribunal des affaires de sécurité sociale

TGI : Tribunal de grande instance

TNE : Territoire numérique éducatif

U

U2P : Union des entreprises de proximité

UDAF : Union départementale des associations familiales

UFCV : Union Française des centres de vacances

UIOSS : Union immobilière des organismes de sécurité sociale

V

VACAF : Contraction «vacances-caf» (centrale de réservation de séjours des caf)

caf.fr



Conception, réalisation : Service communication Caf du Doubs - **Crédits illustrations :** Freepik, Cnaf, Canva
Impression : UIOSS du Doubs - juin 2025

Caf du Doubs - 3 avenue Léon Blum - 25 216 Montbéliard